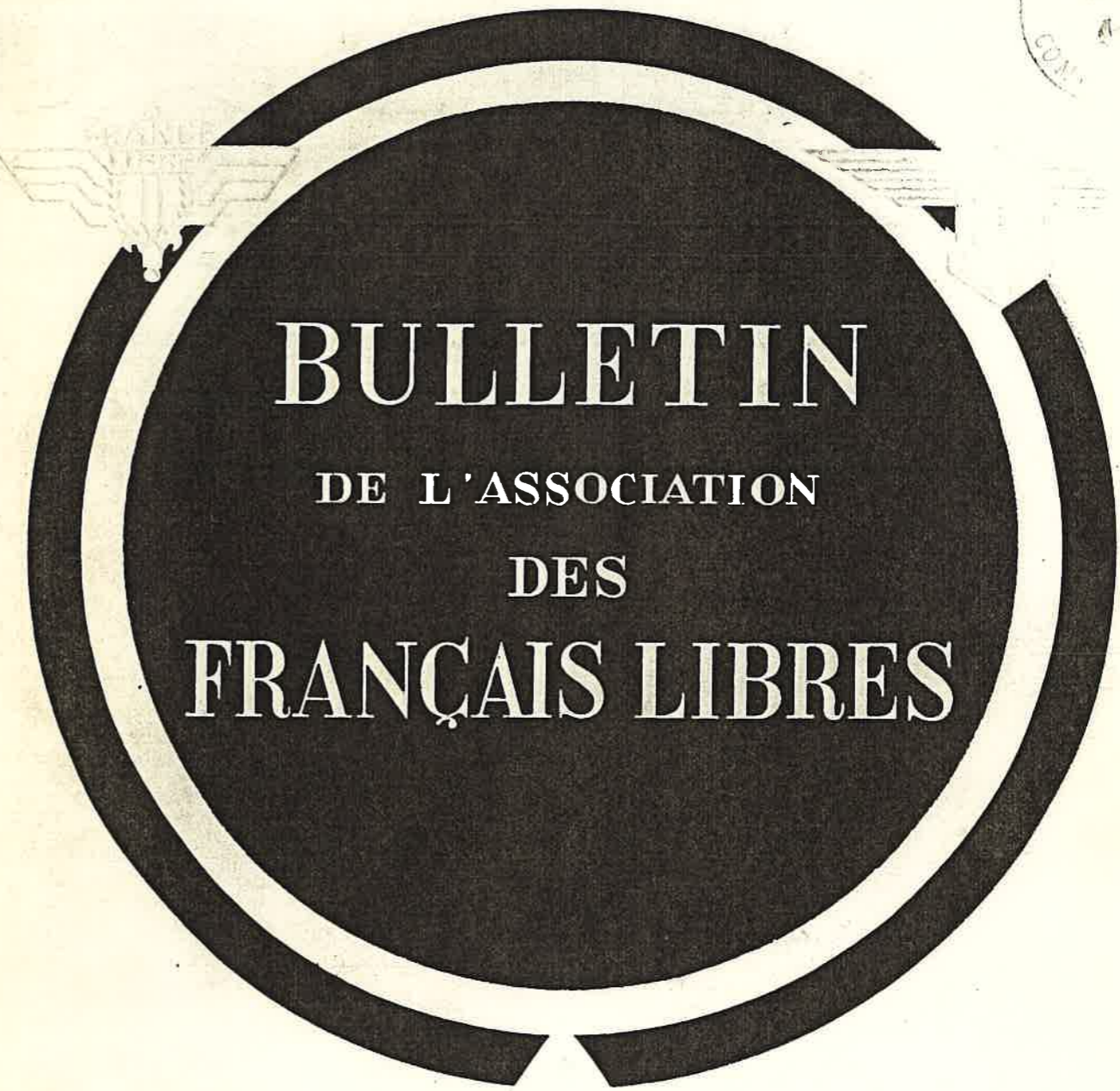


Recueil
AFL
COM



BULLETIN
DE L'ASSOCIATION
DES
FRANÇAIS LIBRES

N° 1
DÉCEMBRE 1945

CETTE PAGE
A ÉTÉ OFFERTE
AUX FRANÇAIS LIBRES
PAR
LES GRANDS JOAILLIERS PARISIENS:

Boucheron

Chaumet

Fontana

Mellerio dit Meller

ADRESSES RECOMMANDÉES

- LABORATOIRES DU D^r F. DEBAT, 60, rue de Monceau, Lab. 72-73.
- S. A. R. L. BAROCLEM, 88-106, avenue Marceau, Courbevoie (Seine), Tél. : Déf. 25-16. — Accumulateurs électriques au plomb.
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN, Clermont-Ferrand. — Pneus, bandages.
- ENTREPRISE REYNES, 11 bis, cité Trévise, Paris (9^e), Tél. : Taitbout 49-85 à 87. — Travaux publics, bâtiments, béton armé.
- AU COMTE D'ARTOIS, 42, rue d'Artois, Paris, Tél. : Ely. 23-10. — Porcelaines et verreries anciennes.
- ÉTABLISSEMENTS J. PRAT, Chazelles-sur-Lyon (Loire). — Manufacture de chapellerie, constructions mécaniques.
- SERGE ROCHE et J. ROTIL, 279, rue St-Honoré, Opé 20-88. — Décoration.
- COMPAGNIE DE FIVES-LILLE, 7, rue Montalivet, Paris (8^e), Anj. 22-01 et 32-40. — Constructions mécaniques et entreprises.
- S. C. E. M. M., 8, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne. — Construction et exploitation de matériels et moteurs.
- M. G. RUDHART, 89, rue des Petits-Champs. — Joaillier fabricant, exportation U. S. A.
- LABORATOIRES DAUSSE, 4, rue Aubriot, Paris, Tur. 63-40.
- LABORATOIRES DU LACTÉOL, 30, rue Singer, Paris (16^e), Aut. 09-93, 38-35, 82-65.
- SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE PRODUITS CHIMIQUES BOZEL MALETRA, 38, rue de Lisbonne, Lab. 83-10, 83-15.
- SAINT-GOBAIN, CHAUNY et CIREY, 1 bis, place des Saussaies, Paris (8^e). — Glaces et Produits Chimiques.
- LEVAUX ET SES FILS, 12, rue de Tilsitt, Wag. 68-86. — Entreprise de Travaux Publics.
- SOCIÉTÉ ANONYME DES ENTREPRISES A. MONOD, 64, rue de Miro-mesnil, Lab. 77-10. — Travaux Publics.
- PECHINEY, C^{ie} de Produits Chimiques et Electro-métallurgiques ALAIS - FROGES et CAMARGUE 23, rue Balzac, Paris (8^e), Car. 54-72.
- SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS HERSOT, 2, rue des Colonels Renards, Paris (17^e) Fabricants de garnitures de freins.
- Maurice JACQUAULT, 22, rue de l'Arcade, Paris (8^e) Anj. 75-70. — Vente et Achat : Immeubles, appartements, hôtels particuliers, domaines, châteaux, villas. Toutes transactions immobilières Paris-Province.
- COMPAGNIE DES LAMPES, 29, rue de Lisbonne, Paris (8^e), Lab. 72-60 à 72-68.
- JOUETS J. R. D., 11, rue Diderot, Montreuil (Seine).

Aspirine

USINES DU RHÔNE



La grande Marque française

SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE SPECIA S.A. MARQUES POULENC FRÈRES ET USINES DU RHÔNE
21, Rue Jean-Goujon. PARIS (8^e)

Visa. N° 389. P. 923.

12.1944

ÉTABLISSEMENTS

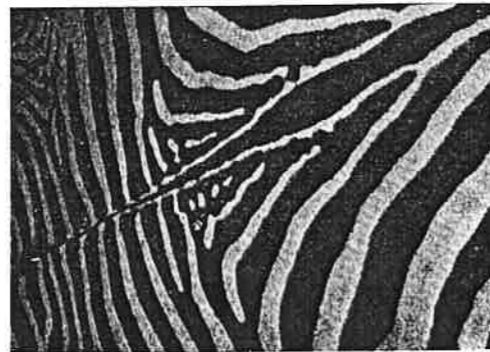
N A P P

SIÈGE SOCIAL
31, RUE LA BOETIE
PARIS (8^e)

TÉLÉPH. : BALZAC 00-80
00-81
00-82

TÉLÉG. : NAPPAN
CODE: COGEF LUGAGNO
1929

DÉPARTEMENT COLONIAL
DÉPARTEMENT IMPORTATION
DÉPARTEMENT EXPORTATION
DÉPARTEMENT PELLETERIE
DÉPARTEMENT FOURRURE
DÉPARTEMENT MAROQUINERIE
DÉPARTEMENT DÉCORATION



LE PREMIER PARTOUT

SES GRANDS REPORTAGES
SES CORRESPONDANCES

de L'ÉTRANGER

*Ses exclusivités
photographiques*

Ses feuilletons inédits

LES NOUVELLES

DU MATIN

Directeur : JEAN MARIN

ppp-22

**DUNLOP
AVIATION**

PNEU DE SÉCURITÉ

FORGES ET ACIÉRIES DE LA BERARDIÈRE

**BEDEL & C^{IE}
SAINT-ÉTIENNE**

R. C. Saint-Etienne 1439 • Téléphone 29.74 - 29.75

ACIERS FINS FONDUS AU CREUSET

ACIERS POUR OUTILS - ACIERS RAPIDES - ACIERS SPÉCIAUX
ACIERS INDÉFORMABLES - ACIERS AU CARBONE - ACIERS
DE CONSTRUCTION POUR AVIATION - ACIERS TREMPANTS
A L'AIR - ACIERS A HAUTE TENEUR EN NICKEL - ACIERS
AUTOMOBILES, etc. - ACIERS DE CÉMENTATION - ACIERS
TREMPANTS A L'HUILE SPÉCIAUX POUR SOUPAPES - ACIERS
SPÉCIAUX POUR AIMANTS - ACIERS INOXYDABLES

**OBUS DE RUPTURE ET DE PERFORATION — PIÈCES EN ACIER INOXYDABLE
MOULAGE DE TOUTES PIÈCES NÉCESSITANT L'EMPLOI D'ACIERS SPÉCIAUX**

DANS LE FIGARO

Directeur : Pierre BRISSON

UNE MAGNIFIQUE ÉQUIPE D'ECRIVAINS

François MAURIAC, de l'Académie Française,
Paul CLAUDEL - Georges DUHAMEL,
André SIEGFRIED, de l'Académie Française,
Jérôme THARAUD, de l'Académie Française,
et Jean THARAUD - Jean SCHLUMBERGER,
André BILLY, de l'Académie Goncourt,
Gérard BAUER, etc...

commente pour vous

L'ACTUALITÉ

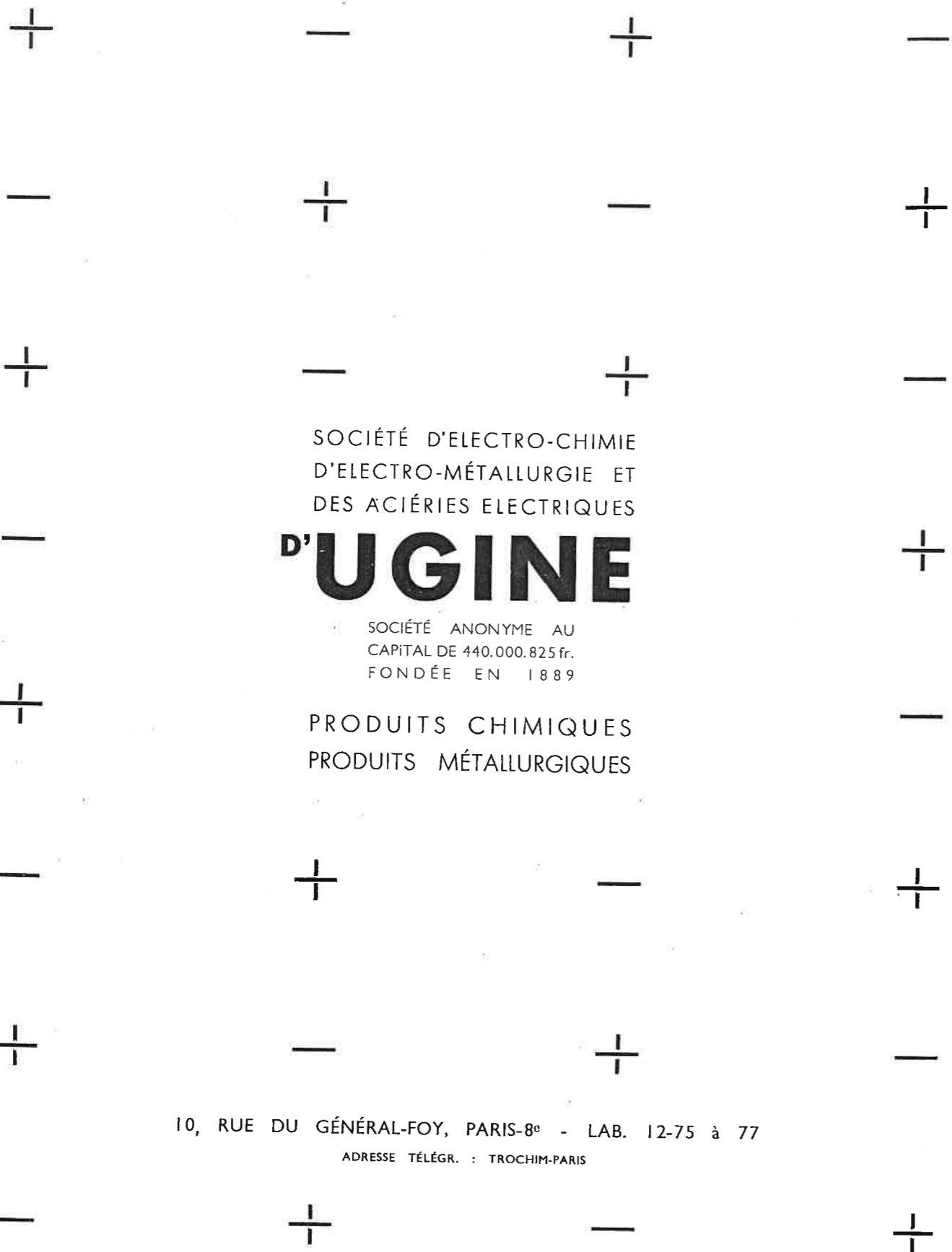
qui vous est présentée
par ses envoyés spéciaux
et ses enquêteurs

James de COQUET - Serge BROMBERGER,
Jean EPARVIER - Michel-P. HAMELET,
Jean-Paul SARTRE - André VINARD,
Pierre DUBARD.

Paris-presse

DERNIÈRES NOUVELLES DU MONDE

DIRECTEUR : Philippe BARRÈS



SOCIÉTÉ D'ELECTRO-CHIMIE
D'ELECTRO-MÉTALLURGIE ET
DES ACIÉRIES ELECTRIQUES

D'UGINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU
CAPITAL DE 440.000.825 fr.
FONDÉE EN 1889

PRODUITS CHIMIQUES
PRODUITS MÉTALLURGIQUES

10, RUE DU GÉNÉRAL-FOY, PARIS-8^e - LAB. 12-75 à 77
ADRESSE TÉLÉGR. : TROCHIM-PARIS

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES FRANÇAIS LIBRES



SOMMAIRE

N° 1

DÉCEMBRE 1945



	Pages
"LA FRANCE CONTINUE..." par le Général de Larminat	11
L'ASSOCIATION DES FRANÇAIS LIBRES EST CRÉÉE.....	12
CE QUE SERA L'ASSOCIATION DES FRANÇAIS LIBRES, en France, aux Colonies, à l'Etranger	17
"PATRIOTIC SCHOOL", par J. Kessel	18
QUE SONT LES FRANÇAIS LIBRES ?	20
"LE CHEVAL ET LA MORT", par Vercors.....	25
"SALUD AMIGOS", par Gabard	26
INFORMATIONS.....	28
QUAND LE LIVRE REND HOMMAGE A NOTRE ARMÉE	34
LES FRANÇAIS LIBRES PARLENT AUX FRANÇAIS LIBRES	37

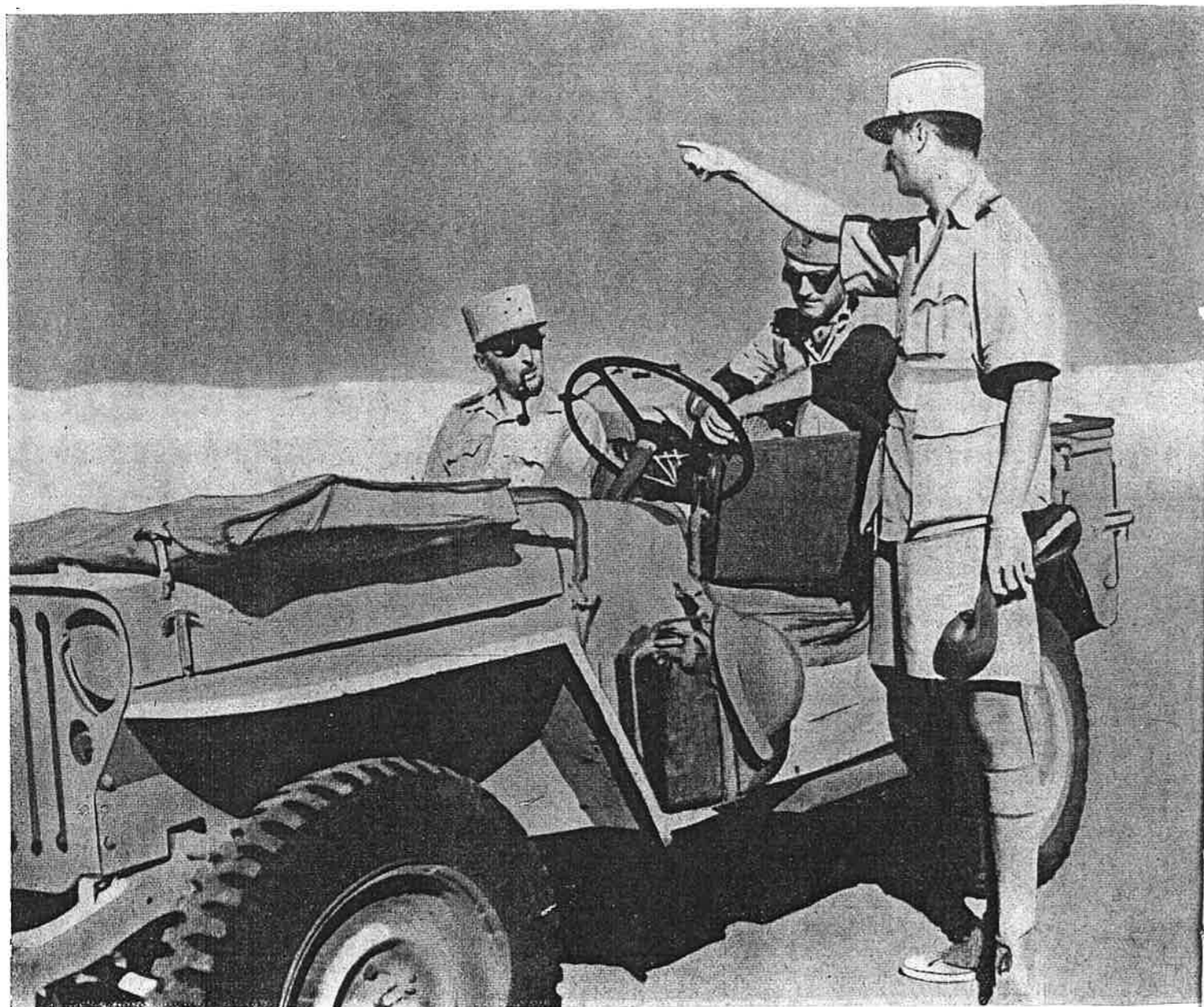


RÉDACTION, ADMINISTRATION, PUBLICITÉ
4, RUE MURILLO, PARIS (8^e) - LAB. 01-58 et 01-65



J. de Gaulle.

PRÉSIDENT D'HONNEUR DES "FRANÇAIS LIBRES"



“ LA FRANCE CONTINUE... ”

Les Français Libres ont vécu à travers le monde une belle et glorieuse aventure pendant près de cinq ans. Maintenant, après avoir rudement lutté, ils ont la satisfaction de voir se réaliser le rêve qu'ils avaient fait, pour lequel tant de leurs compagnons sont morts.

Le lien qui les unissait, l'engagement contracté en commun de lutter derrière le Général de Gaulle et sous le signe de la Croix de Lorraine, jusqu'à libération de notre pays, ce lien semble se dénouer une fois le but atteint.

Et cependant une communauté aussi fortement liée par ce qu'il y a eu de noble et d'héroïque dans la décision prise aux jours désespérés, par tant d'efforts et de sacrifices consentis volontairement aux heures d'abandon, une telle communauté ne peut pas, ne doit pas se défaire.

Elle ne le doit pas car elle a le devoir de veiller aux intérêts matériels et moraux de ceux qui ont tout mis en jeu d'eux-mêmes pour que leur pays reste dans le camp des vainqueurs. Ces intérêts ne peuvent être défendus que par l'action de la communauté, armée de l'autorité morale que lui vaut l'immense service rendu.

Elle ne le peut pas. C'est un besoin presque physique pour les Français Libres que de continuer à se sentir soudés entre eux, à maintenir ces liens d'estime, d'amitié, de confiance qui leur ont permis de faire de grandes choses.

L'Association des Français Libres répond à cette double nécessité. Créée sous le haut patronage du Général de Gaulle à la suite d'une réunion très étendue de représentants des Français Libres tenue à Paris à l'occasion du 18 juin 1945, elle a constitué un Comité de Direction qui s'est donné comme tâche initiale de rassembler tous les Français Libres répandus à travers le monde, de parer aux premières mesures d'urgence, de préparer l'Assemblée Générale d'où sortira l'organisation définitive.

Des hommes dévoués et efficaces, comme il n'en manque pas chez les Français Libres, ont fait du bon travail depuis trois mois. Il faut maintenant que partout les Français Libres, les familles de leurs morts, se groupent, s'organisent, envoient au Comité leurs adhésions, en reçoivent des instructions.

Je fais appel à tous nos camarades pour qu'ils nous aident. La France Libre a vécu comme organe de combat, elle se perpétue comme la famille des premiers résistants de France, sous l'égide de leur chef de combat, le Général de Gaulle.

J. de Gaulle

L'ASSOCIATION DES FRANÇAIS LIBRES

est créée...

La guerre étant finie, les ex-Français libres sont retournés à la vie civile.

Hélas, aucune mesure n'a été prise en leur faveur.

Ces hommes, courageux et dignes, sont pourtant les principaux artisans du maintien de la France dans le concert des nations...

Aussi, afin d'éviter qu'une injustice soit commise envers eux, le Général de Corps d'Armée de LARMINAT a eu l'heureuse idée de former une société d'entraide des F. F. L.

Le 19 juin dernier, profitant de la présence à Paris de nombreux Français libres venus pour le défilé du 18 juin, le général de LARMINAT réunissait, à 16 heures, dans l'amphithéâtre de la Sorbonne, quelques personnalités de la France Libre et jetait les bases d'une Association des Français Libres.

C'est ainsi que peuvent faire partie de l'Association :

- 1° le personnel ayant effectivement rallié les Forces Françaises Libres de Terre, de l'Air, de la Marine de Guerre et de la Marine Marchande avant le 1^{er} août 1943 ;
- 2° les proches parents des volontaires des Forces Françaises Libres morts au Champ d'honneur ;
- 3° les civils qui avant le 1^{er} août 1943 se sont effectivement ralliés au Comité National Français dans des conditions dangereuses ou méritantes ;
- 4° les Groupements constitués en France, aux colonies ou à l'étranger entre des personnes appartenant aux catégories précédentes.

Le projet, soumis à l'avis du général de GAULLE par l'amiral d'ARGENLIEU et le général de LARMINAT recevait l'approbation du chef du Gouvernement par la lettre suivante :

Le général de GAULLE
5597/CAB. MIL.

Le 21 juin 1945,

« J'approuve le projet qui m'a été présenté le 21 juin 1945 par l'amiral d'ARGENLIEU et le général de LARMINAT qui est ainsi conçu :

1° Il est créé une « ASSOCIATION DES FRANÇAIS LIBRES » ayant pour objet de soutenir les intérêts moraux et matériels des Français Libres et de leurs familles, à l'exclusion absolue de tout but politique ;

2° Cette Association fédérera les diverses Sociétés de Français Libres déjà existantes, et comptera comme membres de droit tous les Français Libres qualifiés comme tels par les diverses réglementations édictées de juin 1940 à août 1943 ;

3° Cette Association devra être reconnue d'utilité publique.

4° L'Association sera patronnée par un Comité d'Honneur présidé par le général de GAULLE ;

5° Elle sera administrée par un Comité de Gestion qui aura comme mission de procéder aux réalisations de première urgence et d'élaborer les statuts définitifs. Il aura capacité financière ;

6° Ce Comité de Gestion sera présidé par le général de LARMINAT, et comprendra comme membres les délégués qui ont été désignés par les Représentants des Forces Françaises Libres et autres éléments de France Libre, lors de la réunion qui a été tenue à la Sorbonne le 19 juin 1945 à 16 heures.

Charles de GAULLE.



MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION DE L'ASSOCIATION DES FRANÇAIS LIBRES

Colonel GARDET, C. L. * représentant la 1^{re} D. F. L.

Lieutenant-Colonel de SAIRIGNE, C. L. représentant la 1^{re} D. F. L.

Commandant CHAVANAC, C. L. représentant la 1^{re} D. F. L.

Lieutenant-Colonel de KOENIGSWARTER, C. L., représentant la 1^{re} D. F. L.

Commandant MAGENDIE, C. L., représentant la 1^{re} D. F. L.

Capitaine BEAUROIR, représent. la 1^{re} D.F.L.

Colonel VEZINET, C. L. représentant la 2^e D. B.

Capitaine TROQUEREAU, C. L. représentant la 2^e D. B.

Révérénd Père FOUQUER, représentant la 2^e D. B.

Lieutenant-Colonel DUPERIER, C. L. représentant l'aviation.

Lieutenant-Colonel LETU, représent. l'aviation.

Capitaine SAVILLE, représentant l'aviation.

Capitaine de Vaisseau QUERVILLE, C. L. représentant la Marine de Guerre.

Capitaine de Corvette PEPIN LEHALLEUR, représentant la Marine de Guerre.

Maitre Fusilier AUBERT, représentant la Marine de Guerre.

Capitaine de Frégate ARNOLD, représentant la Marine Marchande.

Capitaine VAUDREUIL, représentant la B. C. R. A.

Gouverneur VALENTIN-SMITH, représentant l'Ass. Croix de Lorraine.

M. ROQUERE, représentant les 1^{ers} Compagnons.

Capitaine COLONA D'ISTRIA, C. L. représentant le Ministère des Colonies.

Lieutenant-Colonel de BOISSOUDY, C. L. représentant l'Assemblée Consultative.

Capitaine WIBOT, représentant le Ministère de l'Intérieur.

Commandant MOREL, C. L. représentant le Ministère de la Guerre.

Capitaine DIFFRE, C. L. représentant le Ministère des Finances.

★

Le Comité de gestion fut complété avec :
M. GILBERT, Consul Général représentant le Ministère des Affaires Etrangères.

M. THIBAUT, Chef de Cabinet du Ministre de l'Information.

M. PIOBETTA, Inspecteur Général, Ministère de l'Education et de l'Instruction Publique.

Commandant SIMON, C.L. Cabinet du Général de GAULLE.

Lieutenant SENEÉ, commandos.

★

Enfin, le bureau provisoire suivant fut élu :
Président : Général de C. A. de LARMINAT.
Vice-Présidents : M. ROQUERE, Gouverneur Général VALENTIN-SMITH, Colonel VEZINET, Capitaine de Vaisseau QUERVILLE, Lieutenant-Colonel DUPERIER.

Secrétaire général : Lieutenant-Colonel de KOENIGSWARTER, adjoint Capitaine BEAUROIR.

Trésorier : Capitaine DIFFRE.

Commission des Statuts : Colonel GARDET.

Commission de Reclassement : Gouverneur Général VALENTIN-SMITH, Commandant BAQUIE.

Familles : MM. CHAUVET, ROQUERE.

Contentieux : Capitaine DAY.

Entr'Aide : Révérend Père FOUQUER.

★

Donc, grâce au général de GAULLE, grâce au général de LARMINAT et à l'amiral d'ARGENLIEU, un Organe d'entr'Aide des anciennes Forces Françaises Libres était né.

Le Bureau, à peine nommé, se mettait immédiatement au travail.

(*) C. L. = Compagnons de la Libération.

SIX OFFICIERS A LA COMMISSION D'ADMISSION

Une Commission d'Admission fut créée dont le nombre des membres, fixé à 6 par le Comité de Direction comporte :

2 représentants de l'Armée de Terre : Capitaine ROUDAUT, capitaine TROQUEREAU.

1 représentant de l'Armée de l'Air : Commandant CHARLES.

1 représentant de la Marine : Capitaine de Corvette SCHLUMBERGER.

1 représentant du B. C. R. A. : Colonel DEBESSE.

1 représentant des Colonies : Capitaine DAMANY.

Il restait cependant un écueil : les Français Libres s'ils sont, pour la plupart, réservistes, sont tout de même pour une bonne partie recrutés parmi les officiers d'active qui, dès 1940, ont refusé d'abandonner la lutte. Or, de vieux décrets interdisent aux militaires de carrière de faire partie d'associations civiles...

Les trois ministres intéressés, interrogés à ce sujet, ont bien voulu apporter en faveur des F. F. L. des modificatifs aux décrets en vigueur autorisant les militaires, marins et aviateurs en activité à faire partie de l'Association des Français Libres.

Ainsi, avec la création de l'Association des Français Libres, l'élément fixataire qui allait permettre à tous les Français Libres de se regrouper et de poursuivre dans la vie civile le bon combat entrepris voici 5 ans en exil, sur les champs de bataille du monde, était une chose acquise.

Il s'agissait maintenant de rendre tangible son action en obtenant des pouvoirs publics qu'ils ne se désintéressent pas de nos anciens et qu'une base de départ honnête leur fut accordée à leur démobilisation.

L'ORDONNANCE DU 31 AOUT 1945

Une action vigoureuse fut entreprise dans ce sens par le bureau. Des démarches furent faites auprès des Ministères intéressés.

L'ordonnance n° 45.2028 du 31 août 1945, parue au *J. O.* du 7 septembre 1945 consacrait ces premiers efforts de l'Association en accordant aux Français Libres des avantages semblables à ceux qui furent accordés aux prisonniers et déportés.

Voici le texte de cette ordonnance :

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les militaires provenant des Forces Françaises Libres et ceux ayant rallié les Forces Françaises d'Afrique vont être prochainement démobilisés. Il paraît nécessaire de tenir compte à ces militaires des conditions spéciales dans lesquelles ils se sont engagés.

Non seulement ils ont risqué sans hésitation leur vie — tandis que l'issue de la bataille paraissait incertaine — pour rejoindre les Forces Libres de l'Empire et verser leur sang sur les champs de bataille d'Afrique et d'Europe, mais ils ont dû encore abandonner leurs intérêts et souvent leurs familles qui, en leur absence, ont dû vivre péniblement et ont été trop fréquemment exposées à des vexations ou brimades.

Enfin la plupart d'entre eux, très jeunes et sans formation professionnelle, éprouveront des difficultés à trouver un emploi normal dans la vie civile.

Sans doute, des mesures particulières ont-elles déjà été prises en faveur de ces militaires dans le cas où ils désireraient rester dans les cadres actifs des Armées, mais il paraîtrait équitable de tenir compte à ceux qui vont être démobilisés de la dette spéciale que la Nation a contractée envers eux par l'octroi d'avantages exceptionnels. Ceux-ci seraient d'ailleurs réservés à ceux de ces militaires qui ont effectivement repris le combat avant le 6 juin 1944.

Tels sont les motifs du présent projet d'ordonnance soumis à la haute sanction du Gouvernement provisoire.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

sur le rapport du Ministre des Finances, du Ministre de la Guerre, du Ministre de la Marine et du Ministre de l'Air,
vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité Français de la Libération Nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944 ;

vu l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental ;
vu l'urgence constatée par la présidence du Gouvernement ;

Le Conseil d'Etat (Commission permanente) entendu,

ORDONNE :

★ ARTICLE 1^{er} : Les officiers subalternes, officiers mariniers, sous-officiers, caporaux, brigadiers, quartiers-maîtres, soldats et marins démobilisés ayant appartenu aux Forces Françaises Libres avant le 8 novembre 1942 et ayant servi avant le 6 juin 1944 dans une unité combattante pendant une période minimum de trois mois, ont droit, lors de leur démobilisation, et sur leur demande :

1^o à l'attribution d'un congé avec solde dont la durée est calculée comme suit :

1 mois par semestre ou fraction de semestre de présence sous les drapeaux antérieurement au 8 novembre 1942 ;

2 mois pour la période s'étendant du 8 novembre 1942 au 6 juin 1944 ;

La durée de ce congé ne peut être inférieure à trois mois ni supérieure à six mois ;

2^o A l'octroi d'une collection complète d'habillement civil ou, à défaut, d'un bon leur permettant d'acquiescer gratuitement ces effets, dans la limite d'un maximum de 3.000 francs.

★ ARTICLE 2 : Les officiers subalternes, officiers mariniers, sous-officiers, caporaux, brigadiers, quartier-maîtres, soldats et marins démobilisés qui, entre le 8 novembre 1942 et le 6 juin 1944, se trouvant sur le territoire métropolitain, ont volontairement rallié l'Afrique du Nord et la Grande Bretagne et qui ont servi entre ces deux dates dans une unité combattante pendant une période minimum de trois mois, ont droit, lors de leur démobilisation et sur leur demande :

1^o à l'attribution d'un congé avec solde d'une durée de 15 jours par semestre ou fraction de semestre de présence sous les drapeaux antérieurement au 6 juin 1944, ce congé ayant une durée minimum d'un mois et maximum de 2 mois ;

2^o aux avantages prévus au paragraphe 2^e de l'article 1^{er} ci-dessus.

★ ARTICLE 3 : La solde afférente aux congés prévus aux articles 1 et 2 ci-dessus sera calculée sur la base des tarifs arrêtés en application du décret du 17 septembre 1943 pour les troupes en opérations en France.

Toutefois, l'allocation unique pour la famille ne pourra se cumuler avec les allocations du code de la famille auxquelles les intéressés pourraient prétendre pendant la durée de leur congé au titre d'une activité professionnelle quelconque.

Les avantages prévus aux paragraphes 1^{er} des articles 1^{er} et 2 ci-dessus ne sont donc pas applicables aux agents des services publics au sens de l'article 15 de l'ordonnance du 11 mai 1945.

★ ARTICLE 4 : La présente ordonnance sera publiée au *Journal Officiel* de la République Française et exécutée comme loi.

Fait à Paris, le 31 août 1945

Signé : Ch. de GAULLE.

Par le Gouvernement Provisoire de la République Française :

le Ministre des Finances
R. PLEVEN

le Ministre de la Guerre
A. DIETHELM

le Ministre de la Marine
Louis JACQUINOT

le Ministre de l'Air
Charles TILLON

Une instruction interministérielle relative à l'application de cette ordonnance est parue au *Journal Officiel* du 20 septembre 1945, n° 221, page 5.900. Voici un extrait de cette instruction.

Les bénéficiaires de l'ordonnance appartenant à l'armée de terre doivent adresser leur demande :
— au C. A. T. correspondant au lieu de leur résidence pour les militaires se trouvant dans la métropole ou en Afrique du Nord ;

— à l'intendance la plus proche de leur domicile pour les militaires se trouvant aux colonies ou au Levant ;

— à l'agence consulaire la plus proche de leur domicile pour les militaires résidant à l'étranger.
Les bénéficiaires de l'ordonnance appartenant aux Armées de mer et de l'air adressent leur demande aux organes similaires relevant de leur département (région maritime, région aérienne, S. L. O. M.).

Au reçu de toute demande, l'organe désigné ci-dessus adresse aux intéressés un exemplaire d'un questionnaire. Les ayants-droit lui renvoient ce questionnaire après l'avoir dûment rempli ; ils l'accompagnent de toutes pièces justificatives en leur possession (certificat de cessation de paiement essentiellement).

Le dossier ainsi constitué est transmis à une commission centrale dont le siège est établi à PARIS, 2, avenue de Saxe.

Cette commission est composée d'un représentant de chacun des Ministères intéressés. Elle vérifie les demandes et fixe la durée du congé et renvoie sa décision au bénéficiaire, et la copie de la décision à l'organe payeur.

Si des délais sont nécessaires pour déterminer certains droits, il sera néanmoins procédé à un paiement immédiat d'une avance forfaitaire, applicable à la totalité de la durée du congé et calculée sur les bases suivantes :

	par mois
Officiers subalternes.....	4.000 Frs
Aspirant, adjudant-chef, maître principal, adjudant, premier maître et assimilés	3.000 Frs
Sergent-major, maître, sergent-chef, second-maître de 1 ^{re} classe, sergent, second maître de 2 ^e classe et assimilés.....	2.400 Frs
Caporal-chef, quartier-maître de 1 ^{re} classe, caporal, quartier-maître de 2 ^e classe, soldat matelot et assimilés	2.000 Frs

Aucune déduction pour impôts ne sera effectuée sur cette avance.

HABILLEMENT

Tous les militaires démobilisés sont déjà autorisés :

a) à conserver en toute propriété : 1 caleçon, 1 chemise, 1 mouchoir, 1 paire de chaussettes et 1 paire de brodequins pour les militaires des armées de terre et de l'air ; le sac dont ils ont la propriété dans la marine ;

b) à n'effectuer le reversement des effets militaires qui leur ont été laissés pour rejoindre leur foyer qu'au moment où ils auront pu se procurer des vêtements civils.

Les bénéficiaires de l'ordonnance du 31 août sont, en outre, susceptibles d'obtenir une collection d'habillement civil, ou à défaut, un bon leur permettant d'acquérir ces effets dans la limite d'un maximum de 3.600 francs.

Toutefois, la délivrance de la collection d'habillements civils est subordonnée à l'existence de ces collections et la remise du bon ne peut être avantageuse qu'à la condition que ce bon puisse être honoré dans le commerce. Les bons ne pourront donc être remis qu'aux démobilisés retirés sur un territoire français où ce bon puisse être validé.

Quand les intéressés n'auront pu recevoir en nature le costume civil, ils pourront prétendre, sur décision de la commission, au paiement d'une indemnité représentative de 3.000 francs payable par l'organe payeur en même temps que la solde afférente au congé octroyé.



Dès la création de l'Association des Français Libres, un télégramme a été adressé par le général de GAULLE aux gouverneurs et gouverneurs généraux de nos colonies et par le général de LARMINAT aux légations et ambassades, pour leur exposer le fonctionnement de l'Association et les prier de diffuser dans les comités existant dans le pays de leur résidence, le document envoyé qui sera d'ailleurs communiqué à la presse et sans doute inséré au *Journal Officiel*.

Les représentants F. F. L. des pays suivants : Pérou, Congo Belge (Léopoldville, Elisabethville), Turquie, Chili, Paraguay, Costa-Rica, Canada, Mexique, Cuba, Equateur, Saint-Pierre et Miquelon, ont déjà répondu à ce télégramme en donnant leur entière adhésion à l'Association et à son programme.

Ce que sera L'ASSOCIATION

EN FRANCE - AUX COLONIES - A L'ÉTRANGER

L'Association des Français Libres est créée. Ses membres sont maintenant dispersés à travers le Monde. La plupart ont repris leurs occupations en FRANCE ; les coloniaux regagnent peu à peu l'Empire et les étrangers leur pays. Hier, les Américains du Sud et les Mexicains se sont embarqués ; demain les Calédoniens et les Tahitiens débarqueront dans leurs îles. Et tous retrouveront quelque soit le pays, les associations ou comités de la France Libre qui s'étaient formés à l'appel du général de GAULLE pour défendre les intérêts français.

Pour regrouper tous ces français libres, des sections régionales et locales vont être créées, et pour faciliter leur développement, le Comité directeur de l'Association désignera un délégué pour chaque pays ou territoire susceptible de grouper un certain nombre d'adhérents.

Ce délégué, au courant de la création de l'Association et muni des statuts et des pièces officielles, prendra contact avec les combattants volontaires de la France Libre revenant chez eux et les Associations ou Comités des Français Libres déjà existants, et assurera la liaison avec le Siège Central.



I. FRANCE METROPOLITAINE ET ALGERIE.

Le Comité Directeur fixera la limite des sections métropolitaines d'après la répartition locale des Français Libres dans les zones considérées.

Le Délégué désigné devra proposer au Comité les limites de la zone où son action de rassemblement et son activité peuvent utilement s'exercer, et lui indiquer s'il y a lieu l'opportunité de création de sections locales.

II. COLONIES.

Dans chaque territoire formant un groupement administratif, sera créée une section de l'Association. Si les circonstances l'exigent, une section pourra couvrir plusieurs territoires. Les sections seront directement en rapport avec le Comité Directeur.

III. ÉTRANGER ET PROTECTORAT.

Les Associations ou Comités de la France Libre déjà existants sont tout qualifiés pour représenter l'Association des Français Libres. Le délégué du Comité Central servira d'intermédiaire entre ces groupements et l'Association, et leur donnera toutes indications utiles.



COMMISSION DES SECTIONS RÉGIONALES ET LOCALES EN FRANCE, AUX COLONIES ET A L'ÉTRANGER

M. le gouverneur Valentin SMITH.
M. THIBAULT, chef de cabinet du Ministre de l'Information.
M. GILBERT, consul général, chef du personnel au Ministère des Affaires Étrangères.
Capitaine BEAUROIR.
Capitaine FOUQUER.

PATRIOTIC SCHOOL

par J. KESSEL

HARMSWORTH fait partie de Londres. Mais ce quartier, comme tant d'autres dans la cité immense, est déjà une petite ville de banlieue, une de ces marches successives par où, de Piccadilly, on accède graduellement à la campagne à travers des miles et des miles de paysage urbain.

Dans HARMSWORTH on trouve des jardins privés et des pelouses publiques, des maisons largement espacées, des traditions locales et cet air de loisir, d'engourdissement léger qu'ont les bourgs de province. On y trouve également, derrière un haut mur et au milieu d'un parc assez vaste un bâtiment construit au début du siècle, mais flanqué de tourelles et d'une chapelle gothique, et qui, avant la guerre, servait de pensionnat.

Je ne sais pas si le collège de HARMSWORTH a été rendu à son ancienne affectation, mais je sais que pendant quatre années, tous ceux, et du monde entier, qui, par les chemins de l'illégalité et de l'aventure, arrivaient jusqu'à ce pôle de la liberté, jusqu'à cette MECQUE des peuples étouffés et meurtris qu'était l'ANGLETERRE, tous ceux-là ont passé par l'étrange édifice qui portait le nom également étrange de PATRIOTIC SCHOOL.

Là, en effet, se faisait un filtrage inévitable, indispensable. Les gens qui, pour lutter contre l'Allemand, débarquaient sur le sol de la Grande Bretagne avaient des papiers incomplets ou faux ou n'avaient pas de papiers du tout. La majorité, l'immense majorité parmi eux était venue sans doute dans le seul dessein de se battre. Mais quoi de plus facile pour un espion, pour un saboteur, que de prendre le masque et le personnage d'un volontaire ? Le contrôle le plus rigoureux, le plus minutieux s'imposait pour éliminer une infiltration funeste. Quels en étaient les méthodes, les moyens, les secrets ? Les dossiers et les réseaux de l'Intelligence Service pourraient seuls répondre à cette question.

Quoiqu'il en fut, personne ne pouvait prévoir la durée de son séjour à PATRIOTIC SCHOOL. Certains y restaient une semaine et d'autres des mois. Il arrive à quelques-uns de compter le temps par années. Et même d'en sortir seulement pour aller à la potence ou devant le peloton d'exécution.

Il faut dire que ces cas étaient rares, et que, à l'ordinaire, les interrogatoires achevés, et après les vérifications élémentaires, chacun était mis à la disposition des représentants de son pays réfugiés à LONDRES. Il faut dire aussi que le régime, à PATRIOTIC SCHOOL, ne ressemblait en rien à celui des prisons ou des camps de concentration. On y était traité avec une courtoisie parfaite. Les lits étaient excellents et séparés les uns des autres par des rideaux. Il y avait des salles de bain et du savon en abondance. La nourriture, les rations de cigarettes étaient celles d'un mess britannique. On trouvait des livres dans la bibliothèque, des jeux dans les salles de réunion. On se promenait à sa guise dans le parc. Bref, le seul tourment infligé à PATRIOTIC SCHOOL était l'attente.

Je crois qu'un ethnologue n'aurait pu choisir un endroit plus propice que celui-là pour étudier la patience selon les nationalités. Presque chaque peuple de la planète avait ses représentants dans le pensionnat de HARMSWORTH. Je ne parle même pas des français, des belges, des hollandais, des norvégiens. Ceux-là se renouvelaient sans cesse, amenés par des bateaux à moteur, à voiles, à rames. Je ne parle pas davantage des polonais, des tchèques, des yougoslaves, des grecs qui glissaient, filtraient à travers les portières et gagnaient l'île de la lutte et de la liberté. Mais il y avait aussi des neutres : suisses, suédois, espagnols, qui voulaient se battre. Il y avait des italiens antifascistes et des allemands antinazis. Il y avait des noirs. Il y avait des chinois.

Mais dans cette Tour de Babel, dans cette foule aux cent figures, aux cent langues, aux cent coutumes différentes, il y avait une entente profonde et un puissant ciment d'unité. Tous ces hommes, et d'où qu'ils fussent issus, avaient connu des peines, subi des épreuves pour une même cause. Et ils étaient tous sur le seuil d'une nouvelle vie. Les déceptions viendraient ensuite. Et les amertumes. Et les révoltes. Pour l'instant, c'était le *no man's land* entre le passé qu'on avait fui et l'avenir plein de promesses, le tout proche avenir. Jamais je n'ai vu un lieu où les hommes étaient si violemment travaillés par l'espérance.

Il y en avait chez qui le frémissement était moins sensible. Ainsi, les gens des Pays-Bas et surtout les norvégiens, pêcheurs pour la plupart, qui grands, larges et massifs, et les traits pétrifiés, fumaient leurs pipes en silence. Les français, eux, on l'envisage sans peine, étaient parmi les plus impatients. Et pour tuer le temps, ils racontaient leurs aventures. J'en ai entendu par dizaines et chacune d'elles pourrait inspirer un étonnant récit d'action et de mouvement. Beaucoup, beaucoup trop, échappent aujourd'hui à ma mémoire. Je me souviens pourtant de certains visages et de quelques histoires. Elles ne sont pas les plus singulières de celles que j'ai connues. Simplement, je ne les ai pas oubliées.

Il y avait ce garçon d'une trentaine d'années, brun, avec les joues creuses, et dans les yeux, un feu violent fixe. Fait prisonnier pendant la débacle, emmené dans un Stalag en Autriche, il s'était évadé en compagnie de deux camarades. Ils avaient traversé le Tyrol en plein hiver, en pleine neige, par des sentiers de montagne. A la frontière, deux d'entre eux furent abattus par les sentinelles. Le troisième reçut une balle dans la jambe.

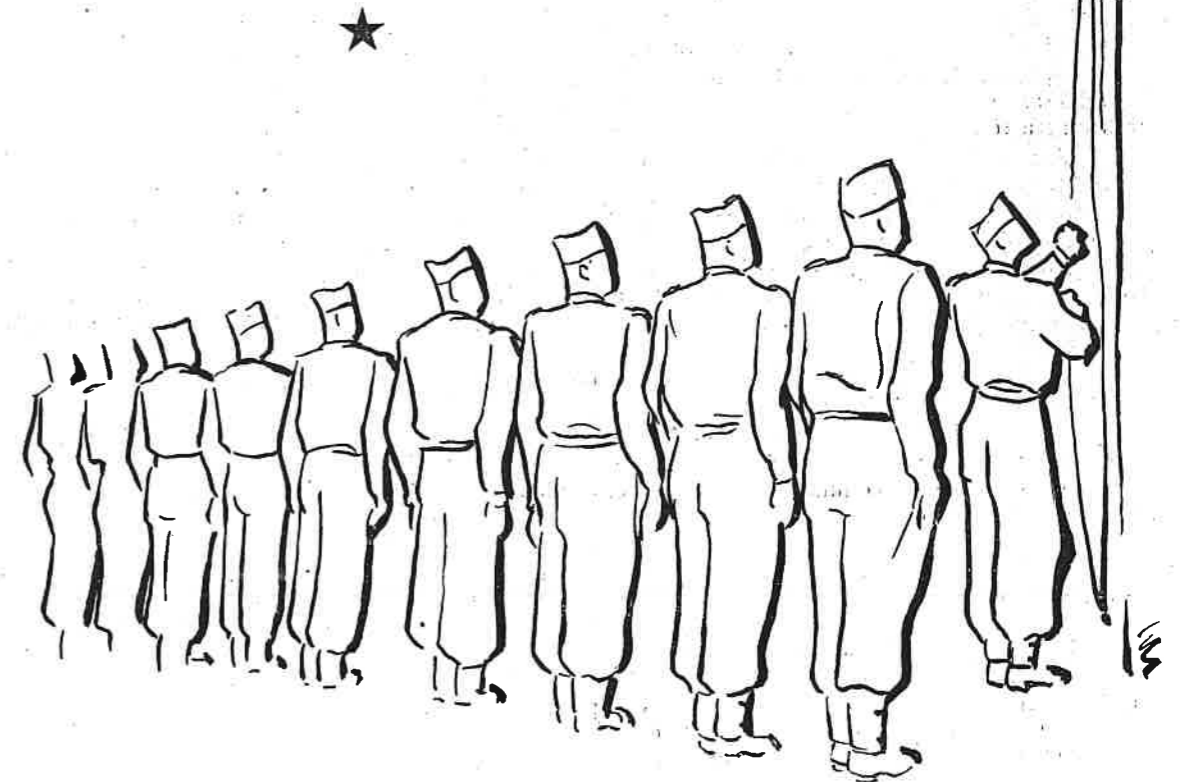
Interné en Suisse, il s'évade de nouveau, passe en France. Sa jambe suppurait. Mais les allemands avaient dépisté sa retraite. Il s'enfuit vers le sud. L'état de sa blessure empirait. Alors il se cache sous un wagon et sur les boggies, après 72 heures de voyage, parvint au Portugal. La gangrène attaquait sa jambe. Ce fut un miracle s'il la conserva. Il était à PATRIOTIC SCHOOL depuis longtemps. Le passage du Tyrol paraissait invraisemblable aux services secrets anglais. Leurs agents vérifiaient sur place.

Il y avait ce matelot que l'armistice de Vichy avait surpris à bord d'un bâtiment de la flotte française d'Extrême-Orient, en Indochine. Il attendit quelques mois, espérant que ses chefs rallieraient le combat et la Croix de Lorraine. Quand il fut convaincu qu'il n'y avait rien à espérer d'eux, une nuit, il se laissa glisser le long du bastingage dans l'eau obscure et gagna la côte. Puis, marchant au jugé, il traverse la brousse et la jungle, atteint le territoire chinois. Il fut arrêté, mais à TCHANG-KING. De là, il passe aux Indes et s'embarque pour l'Angleterre. Son bateau fut coulé en Méditerranée. Il réembarque à MALTE. Il rêvait de sortir de PATRIOTIC SCHOOL pour faire des convois.

Et je me rappelle aussi un enfant de seize ans. Il avait les yeux bleus, les joues roses, les cheveux blonds et une merveilleuse gentillesse. Quand on lui demandait comment il avait traversé l'Espagne, il racontait avec le plus grand sérieux et le plus parfait naturel qu'il était parti tout seul, que partout on l'avait bien reçu, qu'il n'avait jamais été arrêté, et que même les gendarmes lui avaient offert du chocolat. Il était arrivé sans encombre jusqu'à LISBONNE.

Voilà les histoires que l'on entendait chez les français, à PATRIOTIC SCHOOL, et qui remuaient tant de courage, de volonté ou de foi.

J. KESSEL.



QUE SONT les Français libres?

Nous dirons à la France, simplement,
comme PÉGUY : « Mère, voici vos fils qui
se sont tant battus ».

Général DE GAULLE, 18 juin 1942.



Partis de Narvik, ou de Dunkerque, ralliés du Pacifique, d'Afrique Equatoriale, ou de Syrie, évadés de France, venus de tous les points du Globe, les premiers Français ayant répondu à l'appel du Général de GAULLE ont formé « Les Forces Françaises Libres » qui depuis le 18 juin 1940 se sont battus partout contre l'Allemand et n'ont jamais connu la défaite.

Aujourd'hui « L'Association des Français Libres » rassemble ceux qui restent de la première heure et les familles de leurs disparus : ces hommes qui abandonnèrent tout, famille, biens, situation, pays natal, pour venir sous le signe de la Croix de Lorraine porter haut et fier sur tous les champs de bataille notre glorieux drapeau tricolore.

A ces héros qui de juin 40 à août 1943 menèrent seuls avec nos Alliés, la lutte sur terre, sur mer et dans les airs, la France aujourd'hui victorieuse se doit d'être reconnaissante.

LES FORCES FRANÇAISES LIBRES

Après l'expédition de Dakar, elles font rentrer le GABON dans la guerre, ouvrant aux alliés une route plus rapide vers l'Egypte. Dès décembre, elles participent à l'offensive déclenchée par le général Wavell et contribuent à l'anéantissement de l'Armée italienne d'Afrique, forte de 250.000 hommes.

Le 23 janvier 1941, après l'expédition de MOURZOUK, une colonne sous les ordres du colonel LECLERC part à la conquête de KOUFRA qui tombe le 1^{er} mars et le 2 mars. Les hommes qui la composent font un serment solennel : « Nous ne nous arrêterons que lorsque le drapeau français flottera aussi sur Metz et Strasbourg ».

Pendant ce temps, en Erythrée, 1.000 français libres sous les ordres du colonel Monclar s'emparent de Cub-Cub, Keren et Massaua, faisant plus de 14.000 prisonniers.

La 1^{re} division française libre du général Legentilhomme libère la Syrie en juin 1941, puis sous les ordres du général de Larminat contribue à la reddition de la garnison de Halfaya où furent faits 5.000 prisonniers et participe à toutes les colonnes qui harcèlent l'ennemi dans le désert de Lybie.

Du 27 mai au 11 juin 1942, la 1^{re} brigade du général KENIG subit les furieux assauts de ROMMEL à l'intérieur de Bir-Hakim et par sa résistance désespérée contribue à sauver l'Egypte et le Canal de Suez.

La 1^{re} D. F. L. est également présente le 24 octobre 1942 à El-Alamein ; Rommel est vaincu. Une colonne de spahis et le glorieux bataillon du Pacifique poursuivent l'ennemi en retraite et, après un parcours de près de 3.000 kilomètres, font leur jonction le 12 mars 1943 avec la colonne LECLERC, qui, partie du TCHAD, ayant traversé des déserts réputés infranchissables, a conquis tout le Fezzan. La Force « L » ainsi constituée participe à toute la Campagne de Tripoli à Tunis, assurant la protection du flanc gauche de la 8^e armée du général MONTGOMERY.

La 1^{re} D. F. L. de son côté rejoint la Tunisie en mai 1943 et remporte la victoire de Takrouna, faisant 28.000 prisonniers.

L'Afrique du Nord est entièrement libérée, la nouvelle armée française se constitue ; la 1^{re} D. F. L. se réorganise et la Force « L » grossie d'unités Nord-Africaines devient la 2^e division blindée.

La 1^{re} D. F. L. commandée par le général BROSSET prend part à la Campagne d'Italie de mai à juillet 1944 ; du Garigliano à Radicofani, toujours en tête du corps expéditionnaire français, elle remporte de magnifiques succès.

La 2^e D. B. du général LECLERC débarque en Normandie et d'août 1944 à mai 1945 libère Paris, Baccarat, Strasbourg, Royan et plante le drapeau tricolore sur Berchtesgaden. Le serment de Koufra a été tenu et même dépassé (13.000 allemands tués, 50.000 prisonniers, 400 tanks, 750 pièces d'artillerie, 32 avions abattus, tel est le bilan de chasse de la division « Leclerc »).

De son côté, la 1^{re} D. F. L. du général BROSSET, qui sera commandée après sa mort glorieuse par le général GARBAY, débarque à CAVALAIRE, prend HYERES, TOULON, LYON, dépasse BELFORT, sauve STRASBOURG en janvier 1945, atteint le Rhin, enfin traverse les Alpes et parvient jusqu'à la vallée du Pô, faisant en 4 années de combats ininterrompus, plus de 103.000 prisonniers.



LES FORCES NAVALES FRANÇAISES LIBRES

Les Forces Navales Françaises Libres furent créées par une poignée d'officiers et de marins patriotes dont les bâtiments rejoignirent l'Angleterre en juin 1940.

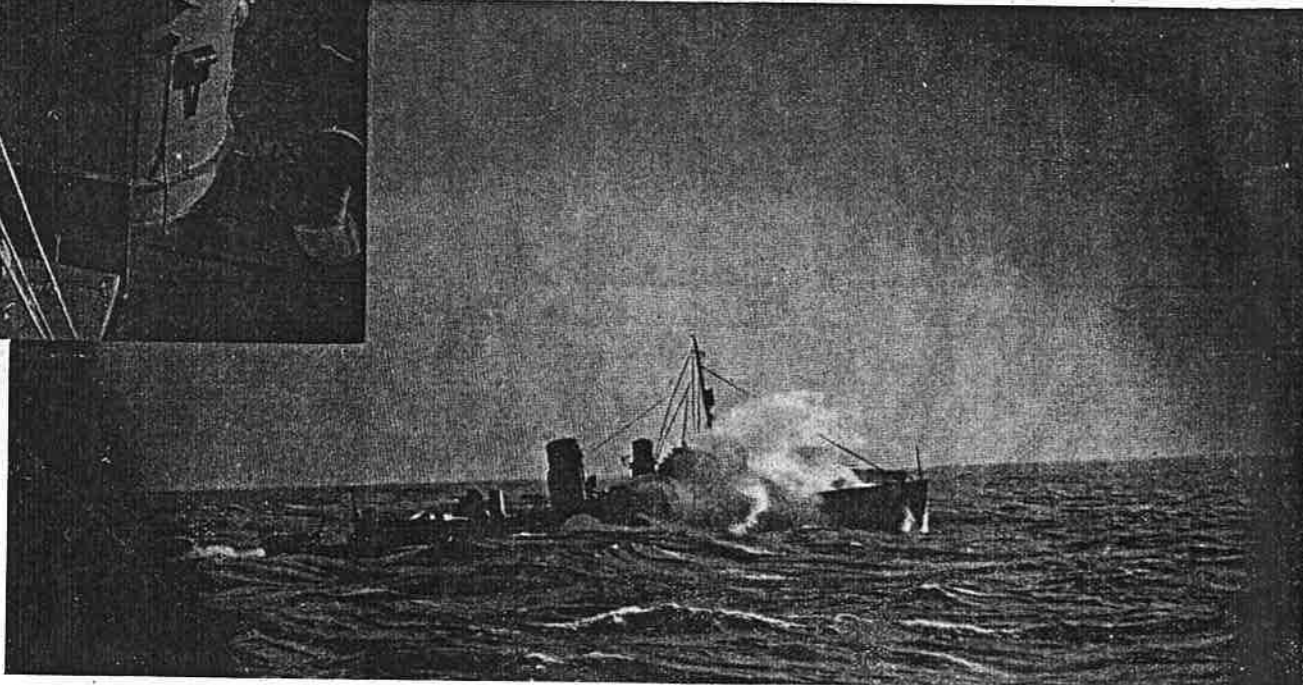
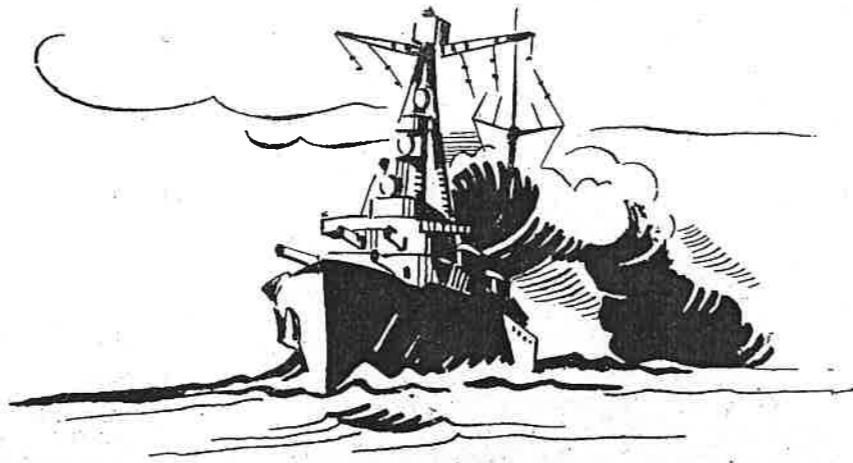
Les débuts furent pénibles : le 3 juin 1940, le général de GAULLE confia à l'amiral Muselier, seul officier général de la Marine l'ayant rallié, le soin de former et d'équiper une Force Navale sous le signe de la Croix de Lorraine. Seuls 23 officiers d'active (alors que plusieurs centaines se trouvaient en Angleterre) répondirent à l'appel. Ils furent aussitôt rejoints par quelques marins de la Marine Nationale et de la Marine Marchande, grâce auxquels il fut possible de faire prendre la mer au *Savorgnan de Brazza*, au *Commandant Dominé*, au *Commandant Duboc* et au *Rubis*.

Un Etat-Major de la Nouvelle Marine se constituait à Londres et le recrutement s'intensifiait rapidement : c'est ainsi que dès septembre 1940, le *Chevreuil*, le *Léopard*, le *Triomphant*, le *Melpomène*, le *Surcouf* reprirent la mer aux côtés des Britanniques.

En juin 1941, les F. N. F. L. reçurent des anglais 6 corvettes qui prirent une part active à la terrible bataille de l'Atlantique. Au bout de quelques mois d'existence, la Marine de la France Libre montra son pavillon sur toutes les mers, escortant de nombreux convois, coulant des sous-marins ennemis, draguant des mines, attaquant de nombreux convois côtiers allemands, ralliant des territoires français à la cause des Alliés (Saint-Pierre et Miquelon en 1941, la Réunion en 1942) et enfin participant aux débarquements du 6 juin 1944 en Normandie et du 15 août dans le Midi.

La Marine Marchande de la France Libre apporta de son côté une aide considérable aux Alliés : 700.000 tonnes (soit le quart de la flotte de commerce française de 1939) de magnifiques paquebots transformés en transports de troupes : *L'Ile-de-France*, le *Pasteur*, le *Félix-Roussel*, le *Président Doumer*, le *Cuba*, des paquebots mixtes et une importante flottille de pêche.

En juillet 1943, la Marine Française Libre comptait 800 officiers et 7.000 marins, mais ces 3 années de guerre lui avaient coûté 6 bâtiments coulés, 530 hommes et 41 officiers tombés au Champ d'honneur.

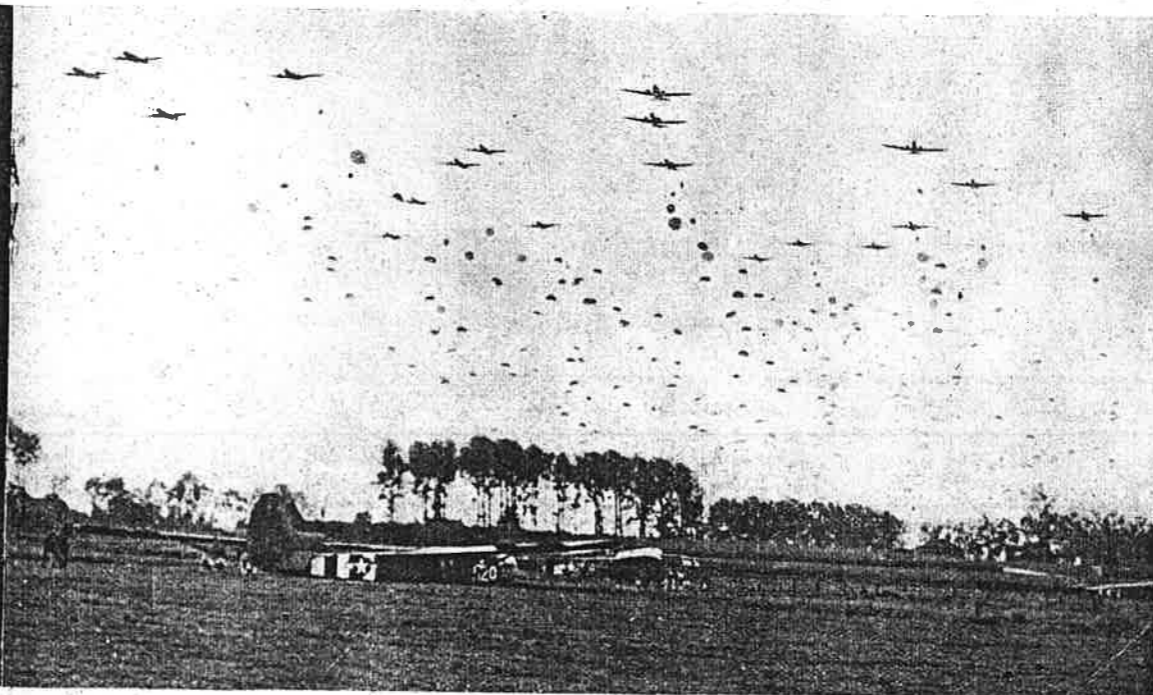
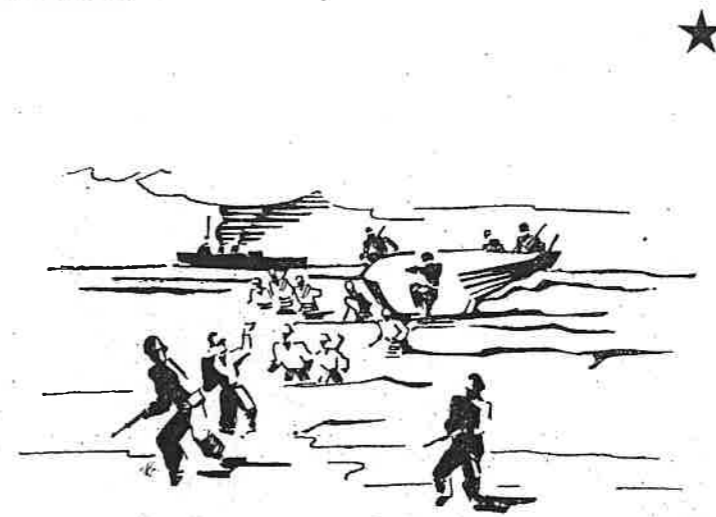


COMMANDOS ET PARACHUTISTES

F R A N Ç A I S L I B R E S

Pendant la campagne de Lybie, la 1^{re} compagnie de Parachutistes anéantit au sol plus de 170 appareils ennemis, de nombreux dépôts et un important matériel. Elle perd la moitié de son effectif. Réorganisés après les opérations de Crète, les Parachutistes Français Libres participent glorieusement au débarquement de Normandie. Les commandos, après un long entraînement en Angleterre, sont présents à Dieppe en 1942 et le 6 juin 1944 débarquent en tête des troupes alliées à Ouistreham au prix de pertes élevées.

Bousculant l'ennemi, le 4^e commando avance de 15 kilomètres, relève les parachutistes descendus à Benouville pour contrôler l'embouchure de l'Orne et s'installent à ANGREVILLE. Relevé en août après avoir perdu les deux tiers de ses effectifs, le 4^e commando est bientôt en Belgique, attaque FLESSINGUE, l'opération la plus audacieuse de la guerre, selon le général Eisenhower ; participe à la prise de l'île de Walcheren et en mai 1945 se trouve en Hollande. Des 3 compagnies du 4^e commando, il ne reste plus que 150 hommes.



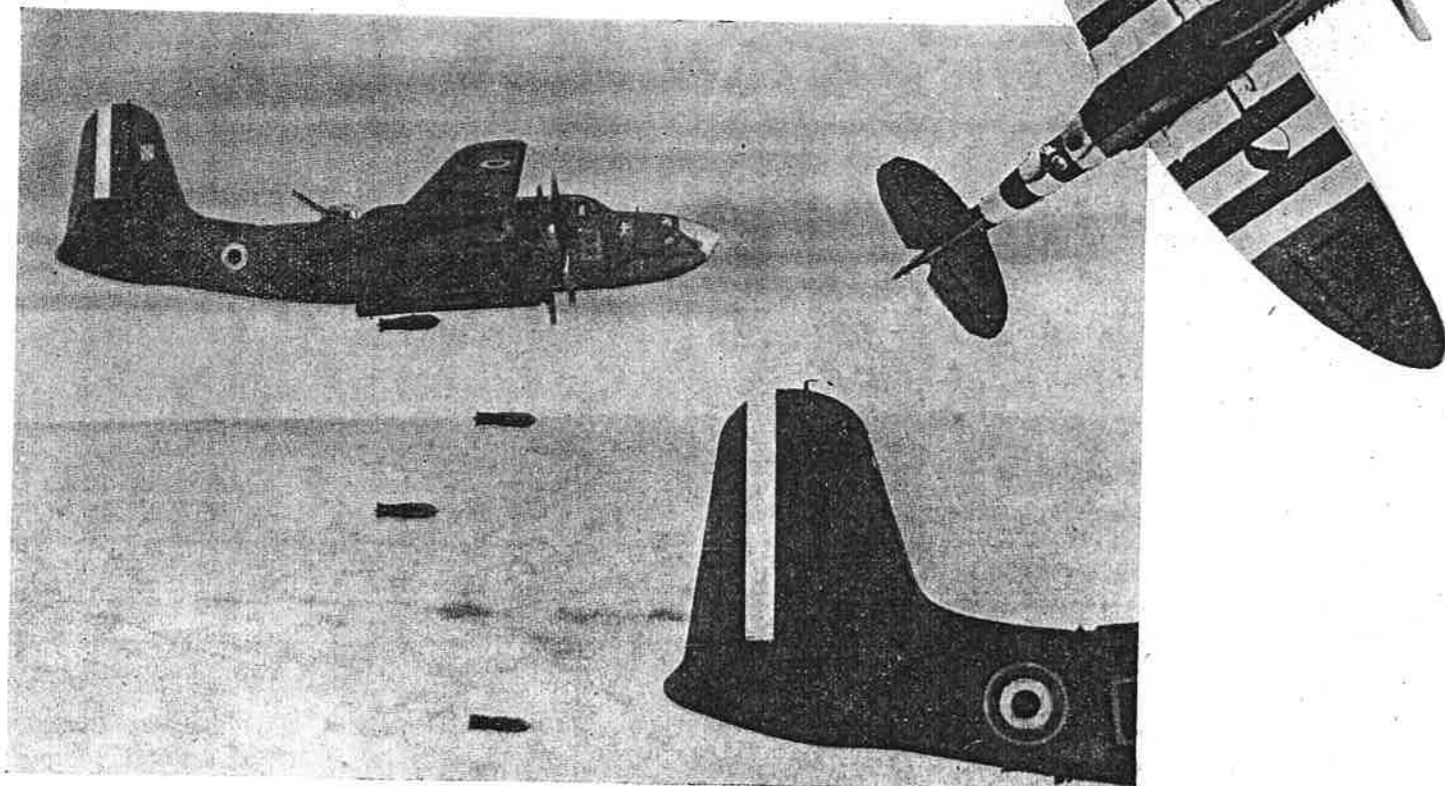
LES FORCES AÉRIENNES FRANÇAISES LIBRES

Les débuts des Forces Aériennes Françaises Libres furent encore plus pénibles que ceux des autres armes. Le matériel manquait. Le personnel ne se découragea pas pour cela. Les pilotes confirmés s'engagèrent dans la Royal Air Force, d'autres suivirent des stages en Angleterre ou au Canada. Tous s'imposèrent, et bientôt nos Alliés leur fournirent les avions tant désirés.

Groupes de chasse ou de bombardement allaient enfin pouvoir prendre leur vol sous le signe de la Croix de Lorraine.

Le groupe « Lorraine » participa aux opérations de Lybie et de Bir-Hakim ; le groupe « Normandie » se couvrit de gloire en Russie. Les groupes « Ile-de-France », « Alsace », « Bretagne », furent de toutes les grandes offensives aériennes contre l'Allemagne ; plus de 450 avions abattus, d'innombrables chars et véhicules détruits, de nombreuses destructions de voies ferrées, de nœuds de communications, de navires, de batteries de D. C. A. ; plus de 5.000 tonnes de bombes déversées sur l'Allemagne ; tel est le magnifique bilan acquis par les F. A. F. L. au prix de 568 tués ou disparus.

★ ★ ★



LE CHEVAL ET LA MORT

par VERCORS



QUASI UNA FANTASIA

Je n'écoulais guère leurs histoires. Elles m'amusaient parfois, mais le plus souvent je les trouvais stupides. Je réchauffais le

petit verre d'alcool dans mes mains, et je riais comme les autres, au mot de la fin, par cordialité. Il me semblait bien que notre hôte faisait tout comme moi. Pourtant (quand Jean-Marc toussa pour éclaircir sa voix) il leva les yeux sur lui, sourit, et montra bien qu'il écoutait.

— La mienne est vraie, d'histoire, dit Jean-Marc. Je n'ai pas toujours été le bourgeois un peu bedonnant que vous voyez. Je n'ai pas toujours été gérant d'immeubles. J'ai été un aspirant-architecte que les copains aimaient bien parce qu'il était fantaisiste. C'est extraordinaire combien la fantaisie est une qualité fragile.

• Ce jour-là... ou plutôt cette nuit-là, nous étions une demi-douzaine à avoir bien bu et bien chanté chez Balazuc, — vous savez, rue des Beaux-Arts : son Tavel. Ça se boit comme de l'eau...

— Ça se buvait, dit Maurice tristement.

— Ça reviendra, dit Jean-Marc. Nous déambulions le long du boulevard Saint-Germain. Il était minuit une heure. Nous cherchions quelque chose à faire, — quelque farce à faire. Je n'ai jamais très bien compris comment la chose se trouvait là : un tombereau vide avec un cheval, attaché à un arbre. Sans cocher, sans rien. C'était un bon gros cheval, qui dormait debout, la tête pendante. Nous l'avons dételé, et il nous a suivis bien tranquillement, à la manière des chevaux, qui semblent toujours trouver ce qu'on leur demande à la fois un peu étrange et tout à fait naturel. Nous lui montions sur le dos alternativement, et ceux qui restaient à pied l'exaltaient de la voix et du geste. J'ai même réussi à lui faire prendre le galop, une fois, oh ! pas longtemps : sur dix ou douze mètres. Si nous le laissions à lui-même, il ralentissait l'allure jusqu'à s'arrêter, et il s'endormait sur place. Nous lui avons fait faire je ne sais quels détours. A vrai dire, nous en avions bientôt assez, mais nous ne savions plus que faire de lui. Pas question d'aller le remettre à son tombereau : c'était trop loin. Nous étions arrivés rue d'Assas, ou rue de Fleurus, par là.

• C'est alors que j'ai eu l'idée. Connaissez-vous la rue Huysmans ? C'est la rue la plus sinistre de tout Paris. C'est une rue entièrement bourgeoise : entendez qu'elle a été construite en une fois, avec de chaque côté, des maisons en pierres de style bourgeois. Pas une boutique, — vous n'avez pas idée combien une rue sans boutique (sans boutique du tout) peut être lugubre. Personne n'y passe. Une rue grise, guindée, vaniteuse, toujours déserte. Une rue de pipelets, — de pipelets bien élevés — qui ne sortent jamais sur le pas de leur porte. J'ai tout à coup pensé que j'avais l'occasion de me venger de cette rue.

• De me venger, tout au moins, d'un des pipelets. N'importe lequel. Nous avons amené là notre cheval. On a sonné à une porte, en fer forgé, avec de grandes vitres. On a fait entrer le bon dada, on l'a poussé jusque devant la loge. L'un de nous a dit d'une voix très forte, a crié comme un locataire atardé, d'une voix un peu hennissante :

— Cheval... !

• Et nous sommes sortis en le laissant là. Je ne sais rien de la suite.

• Ça n'a pas l'air très drôle, mais, tout de même, il suffit d'un peu d'imagination. D'imaginer d'abord le bon bourrin, tout seul dans le hall, immobile, l'air idiot et un peu embêté. Et le pipelet qui entend ce nom bizarre, qui entr'ouvre sa lucarne, qui voit ça et qui, pendant une minute, dans son demi-sommeil, se demande si maintenant les chevaux rentrent chez eux vraiment en disant leur nom... Moi, depuis vingt ans que c'est arrivé, je jubile chaque fois que j'y pense.

Notre hôte posa son verre et dit à son tour :

— Je vais vous raconter la plus belle histoire d'Hitler. Ce coq-à-l'âne me parut plutôt étrange.

— Au fond, c'est la même histoire, reprit-il, c'est pourquoi j'y pense. C'est encore une histoire vraie. C'est Z... qui la raconte, il connaît très bien Brecker, le sculpteur, vous savez. Ce ne serait pas une preuve qu'elle fût vraie, mais je suis certain qu'elle l'est, car elle ne finit pas. Quand une histoire est imaginaire, on lui trouve une fin.

• C'est quand Hitler est venu à Paris, en 1941. Vous vous rappelez. Il est arrivé à cinq heures du matin. Il s'est fait conduire ici et là. Il y a une photo atroce, — atroce pour nous, — où il est sur la terrasse du Palais de Chaillot. Devant l'un des plus beaux, devant peut-être le plus beau paysage urbain du monde. Avec tout Paris à ses pieds. Tout Paris endormi et qui ne sait pas qu'Hitler le regarde.

• Il s'est fait conduire aussi à l'Opéra, dans la salle. La salle de l'Opéra à six heures du matin... vous imaginez cela. Il s'est fait montrer la loge du Prédisant de la République, et il s'y est assis. Assis tout seul, dans cette loge, tout seul dans cette salle à six heures du matin. Je ne sais pas si cela vous dit quelque chose. Moi je trouve cela pathétique, je trouve cette visite de Paris pathétique.

• Cet homme qui a conquis Paris mais qui sait bien qu'il ne peut posséder cette ville qu'endormie, qu'il ne peut se montrer à l'Opéra que dans le désert poussiéreux de l'aube...

• Mais tout cela n'est survenu qu'après. Ce que je veux vous raconter se passe d'abord, dès son arrivée. C'est Brecker qui le reçoit, le morne Brecker que Hitler appelle son Michel-Ange. Et le Führer lui dit :

— Avant tout emmène-moi où tu habitais, j'y a vingt ans. Je veux voir d'abord où tu travaillais, je veux voir ton atelier à Montparnasse.

• Alors la voiture met le cap sur la rue Campagne-Première, ou sur la rue Boissonnade, je ne sais plus trop, enfin une de ces rues-là. Brecker hésite un peu, tâtonne un peu, bien des choses ont changé depuis vingt ans. Tout de même il reconnaît l'espèce de grande porte cochère. On descend et on frappe.

• Ici il me semble qu'il vous faudrait faire le même effort d'imagination que pour le pipelet au bourrin. Ce n'est pas cette fois un pipelet, mais une vieille gardienne. On ne peut ouvrir de la loge, il faut descendre. Ces coups insistants la réveillent, elle se demande, un peu tremblante, ce qui se passe, enfille une vieille douillette, ou une pèlerine, descend son demi-étage encore bien sombre, et tripote quelque peu de ses vieilles mains la grosse serrure indocile avant de parvenir à ouvrir la porte... Enfin elle ouvre, et derrière la porte il y a...

HITLER

• C'est toute l'histoire. Mais elle est surprenante et elle en dit très long, parce que justement on comprend bien

(Suite page 35).



“ SALUD AMIGOS ”

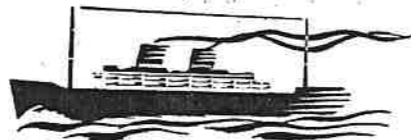
Chaque quinzaine,
un bateau emporte vers
l'Amérique latine un contingent de
nos camarades engagés volontaires de
1940. Chaque quinzaine un bateau nous arrache
nos amis. Au moment de les quitter, nous
les remercions de tout notre cœur d'être venus, de
l'autre bout du monde, se battre avec nous pour
libérer la France.

Après avoir connu sur les champs de bataille mes camarades
de l'Amérique Latine, j'ai connu leurs chères Républiques, où j'ai
pu constater, au cours d'un récent voyage, quelle chaleureuse amitié
nous liait à elles. Leur cœur bat vraiment à l'unisson du nôtre et les
mots de Liberté, Egalité, Fraternité ont, au-delà de l'Atlantique, les
mêmes résonances que chez nous. Ce sont ces idées, ces sentiments
et toute la noblesse que contiennent ces trois mots, qui ont poussé
des centaines de leurs fils à venir nous montrer que cette union
des cœurs n'était pas une vaine formule en nous apportant aux
heures cruelles et décisives de la guerre, avec leur sang géné-
reux, le salut et les espoirs de l'Amérique latine.

Chers Camarades Latino-Américains, nous voudrions avant
que vous nous quittiez, vous crier notre reconnaissance et
celle de notre pays, car ce sont vos souffrances qui, avec les
nôtres, ont permis que la France soit aujourd'hui libérée.
Vous êtes venus pour prendre notre main et marcher avec
nous sur le dur chemin que nous avons choisi, parce que
nous voulions vivre libres ou mourir au combat.
Votre présence à nos côtés fut non seulement
une aide efficace, mais aussi un encouragement,
la preuve que partout dans le monde on
croit en la France.

Vous nous quittez, après vous être tant
battus. Vous allez retrouver votre vie
d'antan, vos parents, vos amis, vos
horizons familiers des Andes, de
la Pampa ou de la Forêt. De
là-bas, pensez à nous qui res-
tons ici pour reconstruire
nos ruines, les yeux encore
tout embués des lar-
mes de nos deuils.

Dans la lutte que
nous continuons
pour notre
pays, vous
serez que
nous vous
resterons



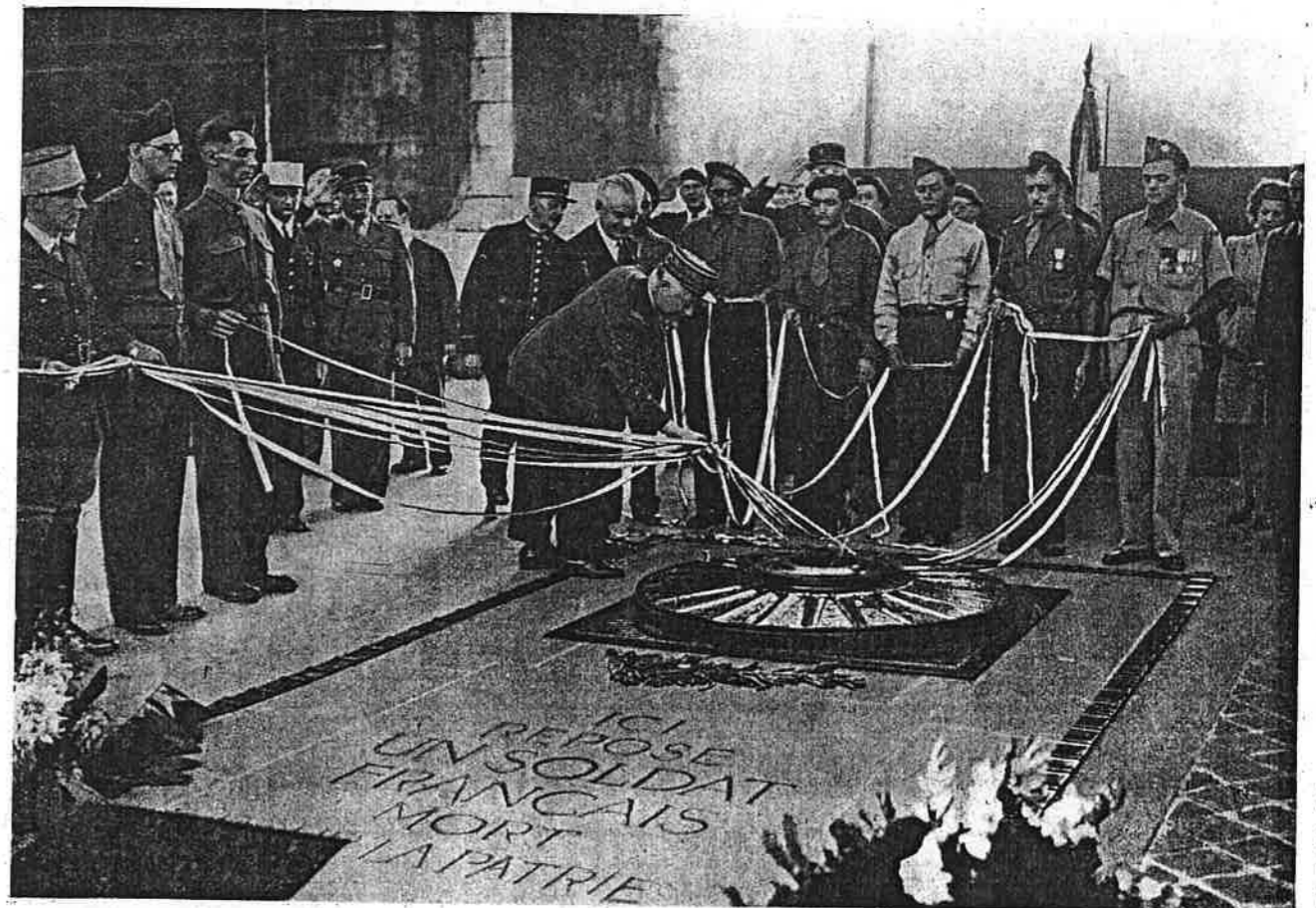
fidèles, car nous garderons l'esprit et la foi que nous avons eus ensemble durant la lutte, celle de la
guerre. Nous vous resterons fidèles parce que nous n'oublierons pas vos sacrifices librement
consentis pour notre cause commune, la Libération de la France, dans le combat contre la tyrannie
et que vos morts tombés aux côtés des nôtres cimentent notre amitié pour l'éternité.

Restez-nous fidèles vous aussi, comme au temps du grand malheur de la France et gardez-nous
votre confiance, n'oubliez pas que vous êtes nos frères d'armes liés par la misère des combats et par
les mêmes espoirs. Portez à vos pays notre salut fraternel et notre reconnaissance pour vous avoir
élevés dans le culte de l'honneur de la Liberté et de la Dignité Humaine.

Au revoir vieux compagnons qui repartez chez vous, votre tâche accomplie puisqu'ensemble
nous avons vaincu.

L'autre soir, dans la lumière glorieuse d'une fin d'après-midi d'été, votre troupe décimée par
cinq années de combats ininterrompus remontait la Voie Triomphale des Champs-Élysées acclamée
par le Peuple de Paris qui vous remerciait au nom de la France toute entière. Vous le méritiez bien.
Puis vous vous êtes rendus en pieux pèlerinage sur la tombe de l'Inconnu pour y ranimer la Flamme
du Souvenir... De vos lointains pays, vous étiez venus pour cela. Puisse-t-elle sous cette voûte qui est
redevvenue un Arc de Triomphe, grâce à tous nos sacrifices communs, veiller et garder en cette Paix
retrouvée, notre amitié et la vieille camaraderie des jours passés.

GABARD.





INFORMATIONS

NOMINATIONS

Le général KÖENIG a été nommé commandant en chef français en Allemagne, l'amiral Thierry d'ARGENLIEU, haut commissaire de France en Indochine ; le général LE GENTILHOMME, gouverneur militaire de Paris ; le général LECLERC, commandant en chef dans le Pacifique et le colonel VEZINET, directeur des Troupes Coloniales.

Par arrêté du ministre des colonies en date du 11 septembre 1945, sont nommés dans le corps des administrateurs des colonies ou des services civils de l'Indochine aux grades et classes ci-après :

A - Administrateurs des Colonies

1^o pour compter du jour de leur radiation de l'Armée :

- M. VERDIER Henri, lieutenant-colonel, administrateur de 1^{re} classe.
- M. GRAS André, médecin cap., administrateur de 3^e classe.
- M. PIOZIN Frédéric, capitaine, administrateur de 3^e classe.
- M. AUCLÉRT Jean, médecin capitaine, administrateur adjoint de 1^{re} classe après 3 ans.
- M. MAYLIE Roger, lieutenant, administrateur adjoint de 2^e classe.
- M. AUGENDRE Jacques, lieutenant, administrateur adjoint de 3^e classe.
- M. BOROKHOVITCH Serge, lieutenant, administrateur adjoint de 3^e classe.
- M. QUELEN André, lieutenant, administrateur adjoint de 3^e classe.
- M. HEBERT Bernard, lieutenant, administrateur adjoint de 3^e classe.

2^o pour compter de la date du présent arrêté ou du jour de leur démobilisation

- M. DE GLOS Nicolas, capitaine, administrateur adjoint de 1^{re} classe.

- M. MORIN Jean, capitaine, administrateur adjoint de 1^{re} classe.
- M. ROZAN Paul, lieutenant, administrateur adjoint de 1^{re} classe.
- M. LUCCHESI Jean, lieutenant, administrateur adjoint de 1^{re} classe.
- M. PONS Roger, lieutenant administrateur adjoint de 2^e classe.
- M. EBOUE Robert, sous-lieutenant, administrateur adjoint de 3^e classe.
- M. ZUINCHEDEAU René, lieutenant, administrateur adjoint de 3^e classe.

B - Administrateurs des services civils de l'Indochine

1^o pour compter du jour de leur radiation de l'Armée :

- M. TERSARKISSOFF Alexandre, capitaine, administrateur de 3^e classe.
- M. WAGNER Jean, sous-lieutenant, administrateur adjoint de 3^e classe.

2^o pour compter de la date du présent arrêté du jour de leur démobilisation :

- M. HASS Yves, capitaine, administrateur de 3^e classe.
- M. PILLARD Jean, lieutenant, administrateur adjoint de 1^{re} classe.
- M. ALLAIRE Bernard, lieutenant, administrateur adjoint de 2^e classe.
- M. PETIJEAN Jacques, lieutenant, administrateur adjoint de 2^e classe.
- M. BEVAR Marie, enseigne de vaisseau, administrateur adjoint de 3^e classe.
- M. VOURCH Paul, sous-lieutenant, administrateur adjoint de 3^e classe.
- M. SIMONET Pierre, sous-lieutenant, administrateur adjoint de 3^e classe.
- M. ABALAN Michel, lieutenant, administrateur adjoint de 3^e classe.
- M. RAVIX Laurent, lieutenant, administrateur adjoint de 3^e classe.

Chaque jour, le Service de

RECLASSEMENT

procure des emplois aux démobilisés.

Le service de reclassement a pour mission de procurer des emplois à nos démobilisés. Il est en relations avec les principales Administrations, les Services de la Main-d'Œuvre, les Bureaux de Placement de Paris et de province, les grandes organisations syndicales et les firmes privées susceptibles d'utiliser nos jeunes gens.

Si certains Ministères font preuve d'une indifférence totale à l'égard de nos démobilisés, d'autres, par contre, tels que ceux des Colonies et de l'Intérieur, ont montré une réelle compréhension. Nous avons trouvé également un appui efficace et sans réserve chez certaines personnalités influentes des autres Ministères ou Services, et, en particulier, M. PIOBETTA, Inspecteur Général de l'Enseignement, M. l'Ingénieur Général KAHN du Ministère de la Marine, M. CARDIN du Ravitaillement, M. HARNES et ses Services de l'Inspection du Travail, ainsi que les Services de l'Administration française en Allemagne et les Centres de Formation Professionnelle d'Argenteuil et de la rue Pierre-Turbaud.

La Section Reclassement a reçu au 15 septembre, 1.311 demandes d'emplois, dont 262 ont été laissées en instance, faute de personnel et de moyens matériels suffisants. 545 demandes d'emplois privés ont été examinées et transmises et 137 candidats nous ont informé qu'ils avaient reçu satisfaction, tandis que les 408 autres ne jugeaient pas bon de nous tenir au courant des résultats...

507 dossiers de demandes d'emplois administratifs ont été constitués, transmis et appuyés auprès des Services intéressés et 111 ont eu une suite favorable.

Mais il est regrettable que la plupart des démobilisés ne nous tiennent pas au courant du résultat des démarches faites pour eux, ce qui occasionne à la Section Reclassement un surcroît de travail considérable et presque toujours inutile. Presque chaque jour, nous trouvons des emplois pour des gens déjà placés alors que nous pourrions en rechercher pour ceux qui sont sans travail. De plus, des candidats convoqués chez un patron ne s'y présentent pas, laissant ainsi une impression défavorable qui ne peut que nuire aux candidats futurs.

Nous demandons donc à nouveau à tous de vouloir bien, très régulièrement, nous aviser de leur situation dans l'intérêt de leurs camarades et d'eux-mêmes.

ON DEMANDE

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Les emplois de chauffeur nous sont très demandés, mais pratiquement introuvables : trente placés sur 181 demandes.

Quant aux spécialistes, ils se placent avec une certaine facilité, à l'exception de ceux qui appartiennent aux industries de l'alimentation.

Les employés de bureau, les jeunes gens ayant une instruction secondaire sans spécialité, éprouvent de grandes difficultés à se placer par suite de la faible quantité de débouchés.

Les emplois aux Colonies dans les Maisons commerciales n'attirent pas nos jeunes en raison des traitements de début, mais offrent de très belles possibilités d'avenir. Ces emplois conviennent surtout aux célibataires âgés de moins de 30 ans.

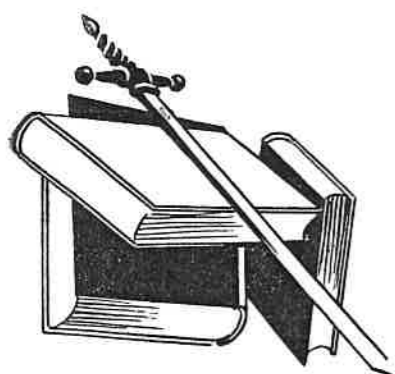
Le Ministère des Colonies offre des places intéressantes aux officiers démobilisés.

L'Intérieur peut prendre encore un nombre important de candidats dans le Corps des Gardiens de la Paix et dans la Police Régionale (à partir du B. E.). La Police d'Etat peut convenir à des licenciés en droit ou d'instruction équivalente.

EMPLOI

Le Service de Reclassement conseillera nos jeunes gens dans chaque cas particulier et les aiguillera sur la voie convenant le mieux à leurs goûts et à leurs aptitudes.

Ce Service fonctionne chaque jour de 9 heures à 19 heures. Les démobilisés y sont reçus seulement le matin, l'après-midi étant réservé à l'étude des fiches, l'examen des dossiers et aux consultations des employeurs et Administrations.



Les Etudiants

FRANÇAIS LIBRES
BÉNÉFICIAIRES D'AVANTAGES EXCEPTIONNELS

Grâce à l'intervention de M. PIOBETTA, Inspecteur Général de l'Enseignement, père du Lieutenant PIOBETTA, tué à l'attaque de GARIGLIANO, des facilités spéciales ont été données aux étudiants F. F. L. Elles sont indiquées dans la note suivante :

PARIS, le 15 Septembre 1945.

- « Ministère de l'Education Nationale
- « Inspection Générale
- « Direction Générale de l'Enseignement

Note résumant les mesures qui ont été prises par le Ministère de l'Education Nationale en faveur des étudiants ayant interrompu leurs études pour s'engager dans les Forces Françaises Libres.

(Réponse à la lettre GB/JK 1234)

« 1^o Ordonnance du 4 août 1945 (J.O. du 5 août) relative à l'aide matérielle à accorder aux étudiants victimes de la guerre et aux démobilisés des Forces Françaises Libres. Cette ordonnance prévoit l'octroi de bourses et d'allocations dont le total peut dépasser 36.000 francs par an, de prêts d'honneur, etc... En outre, elle accorde l'exonération des droits d'immatriculation, d'inscription, de bibliothèque, de travaux pratiques perçus par les Facultés, ainsi que des droits d'examen.

« 2^o Divers arrêtés ministériels et interministériels publiés au *Journal Officiel* du 15 août 1945 et fixant un régime spécial pour les divers examens auxquels se présenteront ces étudiants.

« 3^o Ouverture, le 1^{er} octobre 1945, de centres spéciaux de préparation aux grandes écoles (Polytechnique, Saint-Cyr, Navale, Air) réservés aux jeunes gens des Forces Françaises Libres maintenus sous les drapeaux. Abaissement de la limite d'âge pour être admis à se présenter à ces concours. Majorations diverses accordées pour les candidats cités, blessés, etc... Avantages prévus pour la carrière.

« 4^o Circulaire du 30 août 1945 adressée aux Recteurs d'Académie. Cette circulaire attire l'attention des Recteurs sur les requêtes présentées par des étudiants démobilisés, après avoir fait campagne dans les Forces Françaises Libres, qui s'estiment désavantagés par rapport à ceux de leurs camarades dont les études n'ont pas été interrompues ou ne l'ont été que pour aller travailler en Allemagne. Elle invite les Recteurs à examiner ces requêtes avec bienveillance et avec le seul souci de rendre justice à ces jeunes gens qui ont si bien servi la Patrie. Elle précise que le moins qu'on puisse faire est de leur accorder les avantages que Vichy avait accordés aux candidats soumis au S. T. O.

« 5^o Les Recteurs ont été invités par télégramme d'avoir à constituer d'urgence la commission prévue par l'Ordonnance du 4 août, Commission qui doit étudier les demandes de bourse. Chaque demande doit faire l'objet d'un examen urgent et d'une décision rapide. »

L'Inspecteur général :
J.-B. PIOBETTA.



NATURALISATION

CONSTITUTION DES DOSSIERS

Les ressortissants étrangers anciens F. F. L. actuellement en activité de service et qui sont désireux d'acquérir la nationalité française, doivent adresser une demande au Cabinet Militaire du Ministère de la Guerre, Bureau de la Discipline et des Affaires Générales.

- Cette demande doit obligatoirement être accompagnée des pièces suivantes :
- acte de naissance du postulant,
 - acte de naissance ou de mariage des parents du postulant ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur en tenant lieu,
(Cette déclaration devra être souscrite en présence des trois militaires et devant un officier désigné par le Chef de Corps. Dans ce dernier cas, le postulant devra obligatoirement apporter un commencement de preuve par écrit à l'appui de ses déclarations).
 - acte de naissance des enfants mineurs,
 - expédition de l'acte de mariage du postulant,
 - certificat de résidence en France et à l'étranger (quittances de loyer, livret d'ouvrier),
 - certificats légalisés de patron ou de propriétaires,
 - copie des diplômes français,
 - certificat de scolarité concernant les enfants mineurs,
 - bulletin n° 2 du casier judiciaire ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur en tenant lieu,
 - l'indication exacte du numéro ou du lieu de délivrance de la carte d'identité,
 - état signalétique et des services,
 - relevé des punitions encourues par le postulant pendant son séjour sous les drapeaux,
 - bordereau fiscal faisant ressortir la situation de fortune du postulant,
 - relevé de solde,
 - extrait du relevé médical ou, à défaut, un certificat médical établi par le médecin de l'unité.
 - attestation délivrée par le Chef de Corps du postulant certifiant que celui-ci est effectivement de nationalité étrangère,
 - avis formulé par le Commandant d'Unité sur l'opportunité de l'accession du postulant à la citoyenneté française.
- Toute demande de naturalisation doit être accompagnée de l'avis motivé de tous les chefs hiérarchiques du postulant.
- Le Ministère de la Guerre prend charge de ce dossier et l'achemine par la filière normale vers le Ministère de la Justice pour décision du Garde des Sceaux.

DROITS ET AVANTAGES DES MILITAIRES AYANT APPARTENU AUX FORCES FRANÇAISES LIBRES

1^o **ALLOCATIONS FAMILIALES** : Les militaires mariés et chefs de famille, qui ont été administrés sur les bases de la réglementation à caractère britannique (Grande-Bretagne, Levant, Moyen-Orient, Afrique du Nord) ont droit, pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 1940 et le 31 mai 1944 :

a) soit au remboursement de leur compte-pécule d'Allocations Familiales — remboursement à demander au Chef du Service des Pécules F. F. L., — quartier Fontenoy, 2, avenue de Saxe, PARIS.

b) soit pour ceux non titulaires d'un compte-pécule, à un rappel de charges de famille, en exécution des prescriptions de la circulaire 2.412 - INT/G. 4 du 29 août 1944. Rappels demandés à l'Intendant Militaire chargé de l'Intendance Spécialisée des F. F. L., 2, avenue de Saxe, PARIS.

2^o PENSIONS :

a) les militaires réformés, avec pensions d'invalidité, titulaires d'un titre délivré par le Service des Pensions F. F. L. doivent recevoir un titre provisoire pour paiement, dans les Métropoles, de leurs arrérages.

Ces militaires peuvent s'adresser à l'Intendance spécialisée des Forces Françaises Libres, qui les dirigera sur les Services habilités pour le règlement de leurs droits ;

b) les veuves, orphelins ou ascendants (plus de 60 ans pour le père et 55 ans pour la mère — et être non imposable) peuvent s'adresser à l'Intendance spécialisée des F. F. L., 2, avenue de Saxe, PARIS (7^e), pour les formalités nécessaires à l'obtention d'un titre de pension, ou, le cas échéant pour l'attribution d'une Délégation d'Office, jusqu'à la date légale de la fin des hostilités.

L'Intendant militaire de 3^e classe JANNOT,
Chargé de l'Intendance spécialisée des Forces Françaises Libres.
JANNOT.

Le service d'ENTR'AIDE SECOURT LES NECESSITEUX

Ce service fonctionne déjà, en dépit d'énormes difficultés matérielles provenant de la situation générale.

Nous voudrions aider tous les nécessiteux par du ravitaillement alimentaire à des prix spéciaux, par la fourniture d'effets civils et aussi par l'hébergement temporaire pour ceux qui sont sans habitation. Malheureusement, pour l'instant, nous sommes encore loin d'avoir rassemblé tous les moyens nécessaires à la réalisation de ce programme.

Cependant, depuis un mois, nous avons ouvert une permanence, 27, rue Jean-Goujon, où, chaque jour, Madame de HAUTECLOQUE et Madame DEWAVRIN reçoivent et secourent avec un peu d'argent, un peu de linge, etc...

Bientôt, nous espérons avoir un centre d'accueil, mais il nous faut être aidés nous aussi. Pour réaliser notre ambition, nous comptons beaucoup sur nos amis. D'ailleurs, nous ne craignons pas de leur demander souvent leur appui. Eux seuls, par leur esprit de camaraderie et leur dévouement, nous permettront d'atteindre le but que nous nous sommes fixé.

Les offres et les dons de toute nature doivent être adressés à Madame de HAUTECLOQUE ou à Madame DEWAVRIN, à notre siège.



★ DEMANDES D'EMPLOI ★

- N° 1. — Ingénieur agronome, capitaine F. F. L. démobilisé, recherche situation région Bretagne.
- N° 2. — Second maître mécanicien, engagé volontaire le 3 juillet 1940, démobilisé, culture générale, niveau bac, recherche emploi de bureau dans entreprise privée Paris ou région normande.
- N° 3. — Quartier-maître fusilier démobilisé, nationalité espagnole, demande place de chauffeur, région lyonnaise.
- N° 4. — Caporal chef, 10 ans de service, engagé volontaire le 23 juin 1940, agriculteur, demande emploi aux Colonies A. E. F. de préférence.
- N° 5. — Maître mécanicien, volontaire de juin 1940, démobilisé, cherche un emploi de chauffeur mécanicien dans le Finistère.
- N° 6. — Officier F. F. L. volontaire de juin 1940, ex-directeur d'usine, cherche direction administrative dans affaire importante.
- N° 7. — Bonnes études secondaires, engagé en novembre 1940, cherche situation dans affaire d'assurances, ou représentation région bordelaise.
- N° 8. — Volontaire d'octobre 1940, cherche place chauffeur de chaudière dans la région parisienne.

AIDE AUX

ARTISTES

DES FORCES FRANÇAISES LIBRES

L'Association envisage de créer une section d'aide aux artistes. Elle faciliterait leur début, soit en publiant leurs œuvres, soit en organisant des expositions, soit en soutenant une équipe théâtrale.

Nous demandons à tous ceux que ce projet intéresse de nous adresser leurs suggestions et de nous dire dans quel domaine ils souhaiteraient que l'association les aide.



LA MAISON

DES FRANÇAIS LIBRES

Le général de LARMINAT dans sa note du 2 juin exposait l'idée de notre Maison des Français Libres à PARIS, où seront établis ou représentés tous les organes officiels et privés actuellement existants des F. F. L. et où siègera le Conseil d'Administration de l'Association.

« Cette Maison devra être conçue avec le souci de la grandeur et de l'efficacité. Tout Français Libre devra pouvoir y trouver accueil, renseignements et aides.

Elle pourra comporter des annexes : restaurant, cercle, hôtel, etc., mais devra rester uniquement organe de direction et d'administration.

Afin de réaliser cette Maison des Français Libres, l'Association recherche à louer un hôtel particulier ou un immeuble comportant de nombreuses pièces et si possible une grande cour. Les camarades qui ont connaissance d'un immeuble réunissant ces caractéristiques sont priés d'en aviser le Secrétariat de l'Association, 27, rue Jean-Goujon.



A propos de LA DÉMOBILISATION DES F. F. L.

ERRATUM. — A la note de service n° 8.113-EM A/I du 6 juin 1945 concernant la démobilisation de certains militaires en service avant le 8 novembre 1942.

★

Documents abrogés : Erratum n° 9449 - EMA/I du 3 juillet 1945.

Avant-dernière ligne :

Au lieu de :seront, s'ils en font la demande, démobilisés avant le 30 juin 1945.

lire :seront démobilisés, sur leur demande, à la date qu'ils spécifieront, ou au plus tard, trois mois après la signature du Décret de cessation des hostilités.

Le général PFISTER
sous-chef d'Etat-Major de l'Armée
Signé : PFISTER

SECOURS AUX MUTILÉS

Un spécialiste américain se fera un plaisir d'accueillir les F. F. L. blessés de la face ou des mains à l'hôpital Léopold-BELLAN, 6, rue Jules-Guesde. Téléphone : SEG. 86-64.



CHANGEMENT DE NOMS

Depuis la libération du territoire national, les principales raisons qui avaient poussé beaucoup de F. F. L. à adopter un nom d'emprunt ont disparu.

Par deux notes spéciales, le ministre de la Guerre prescrit aux officiers et hommes de reprendre leur identité initiale.

L'Organe central possédant généralement les fiches aux deux noms (nom réel et nom d'emprunt) les anciens F. F. L. qui désirent reprendre leur véritable identité doivent simplement en adresser la demande au Service des Effectifs de l'Organe Central F. F. L., 2, avenue de Saxe, Paris.



NOUS CHERCHONS UN APPARTEMENT...

...pourrait être le nouveau signe de ralliement des Français Libres !

En effet, beaucoup de nos camarades ont trouvé à leur retour leur appartement occupé. Seuls ont la possibilité de le récupérer ceux dont la famille n'a passé aucun accord avec le propriétaire ou l'occupant actuel.

Or, le marché noir du logement sévit plus que jamais ; des sommes astronomiques sont demandées pour une reprise ou un pas de porte ; et personne ne vous signale une adresse intéressante.

Sans cesse, on nous prie de procurer un logement. Nous espérons que les amis des Français Libres auront à cœur de nous signaler les appartements qu'ils sauraient disponibles.

DEMANDES DE RECHERCHES et renseignements

DOUARNENEZ. — Les veuves et parents des camarades F. F. L. tués à l'ennemi, dont les noms suivent, seraient reconnaissants à leurs anciens camarades F. F. L. de leur donner les renseignements qu'ils possèdent sur leur vie, leurs campagnes, leurs derniers moments, au cours des années écoulées. Ils seraient également reconnaissants de recevoir des photographies qui pourraient exister :

TULASNE, commandant l'escadrille Normandie-Niemen, tué à OREL (Russie).

LE GOUILL Jean, du 1^{er} régiment de Fusiliers marins, tué à Hyères (Var).

BARRE Jean, caporal-chef au 501^e C. C., tué à WUTTENHEIM (Alsace).

GUILLOU Joseph, quartier-maître fusilier, au 1^{er} R. F. M., tué à MASSEVANT (Alsace).

QUEMENER Hervé, de la 101^e Cie autos, tué à TOBROUCK (Lybie).

JOLY François, matelot gabier du *Mimosa*, torpillé le 9 juin 1942.



POUR LES F. F. L. CONDAMNÉS POUR GAULLISME

M. YVONNET, chef de la section discipline et affaires générales du Cabinet Militaire du Ministre de la Guerre, a envoyé une circulaire aux Commandants des régions pour donner ordre aux tribunaux militaires de lui envoyer, en application de l'ordonnance du 6 juin 1943, le dossier du Tribunal Militaire et l'annulation des jugements rendus contre les Gaullistes.

Pour tous renseignements à ce sujet, s'adresser au Cabinet Militaire, Bureau discipline et Affaires Générales.

Les tribunaux militaires doivent envoyer à chaque intéressé copie des ordonnances de non-lieu.



QUAND

LE LIVRE REND HOMMAGE A NOTRE ARMÉE

LA DEUXIEME D. B. EN FRANCE

En cette époque où la carence de papier complique la tâche des éditeurs soucieux de présenter des ouvrages de haut luxe, il est agréable de pouvoir se procurer un livre intéressant dans un tirage semblable à celui des plus belles collections.

« La deuxième D.B. » est en effet un volume auquel les bibliophiles seront sensibles car son contenu est digne des livres les plus soignés et les plus passionnants.

Présentée par un groupe d'officiers et d'hommes de la division, la « deuxième D.B. » évoque la vie des combattants et les péripéties des combats en France. D'ailleurs, on peut lire en face du titre : « Cet ouvrage est dédié aux jeunes, à eux qui, sur le sol de France, se sont levés et ont rejoint pour le combat en foule impatiente.

C'est évidemment un sujet magnifique et les auteurs ont su le traiter sans emphase, sans aucune littérature prétentieuse.

Ils décrivent seulement ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont ressenti au Tchad comme à Berchtesgaden. Leur style fait penser aux bons reporters qui savent vous entretenir d'un fait en peu de phrases bien construites avec des détails savoureux et précis.

Le général LECLERC présente lui-même cet ouvrage en quelques lignes de son écriture qui reflète l'énergie et la régularité de son caractère.

« Le récit des opérations de la 2^e D. B., écrit-il, permettra au lecteur de comprendre l'esprit qui animait et anime les acteurs de

« Brazzaville à Strasbourg. Sortis de France la rage au cœur, mais non pas vaincus, nous y rentrons, il y a quelques mois, décidés à surmonter n'importe quel obstacle, fut-ce au mépris des principes raisonnables de l'art de la guerre.

« Les mobiles qui nous poussaient furent l'amour-propre et la fierté nationales.

« Puissent ces sentiments subsister demain, dans les combats pacifiques de la reconstruction française ».

Mais comment ne pas être tour à tour enthousiastes, émus, pleins de souvenirs, à la lecture des histoires qui nous sont contées depuis le débarquement en Normandie jusqu'à la victoire en Allemagne, sans oublier évidemment la fameuse Libération de Paris.

Ce défilé de révélations et d'anecdotes où l'on ne rencontre que des héros, quel témoignage vivant pour le lecteur, quelle leçon de courage et de patriotisme dans l'abnégation des hommes dont nous apprenons la noble conduite, quel démenti surtout lancé à tous ceux qui ont perdu pendant l'occupation allemande le sens de la dignité...

De magnifiques photographies illustrent les textes de la 2^e D. B. et corroborent ainsi à la puissance d'un récit glorieux qui restera comme la plus belle page d'histoire qu'aient jamais écrite des combattants, avec leur cœur de Français et leur âme de soldat.



FÊTES DE LA LIBÉRATION

Il n'est pas trop tard pour dire encore combien ont été réussies les « Fêtes de la Libération », données à Paris les 25 et 26 août 1945, sous le haut patronage du général de Gaulle et au profit des œuvres de l'Association des Français Libres.

En dehors des défilés militaires et civils autour de l'Arc de Triomphe qui commémoreraient ce premier anniversaire, la Grande Nuit de Paris, à l'Opéra, remporta un magnifique succès. Devant une salle comble, le public applaudit longuement notre compatriote Lily

Pons venue spécialement des Etats-Unis pour participer à cette belle manifestation. La Garde d'Honneur et le service d'ordre furent assurés ce soir là par des détachements de la 1^{re} D. F. L. et de la 2^e D. B. qui prêtèrent ensuite leur concours artistique au tableau de La Libération de Paris, présentée sur scène avec beaucoup d'éclat.

Le lendemain, sous un ciel d'un bleu pur et devant plus de 25.000 parisiens, des musiques militaires américaines, britanniques et françaises donnèrent un récital sur le champ de courses d'Auteuil. Le soir, un programme de gala se déroula dont le « clou » fut un feu d'artifice grandiose qui s'élevait vers le ciel comme un chant de joie...

LA MORT ET LE CHEVAL

(suite de la page 25)

qu'il est superflu de raconter le cri terrorisé que la vieille jeta et comment elle repoussa précipitamment la porte sur cette incroyable vision. Autant dire qu'elle vit le Diable. Car enfin cela aurait pu être tout aussi bien d'autres Allemands : elle aurait eu peur certes, elle se fût dit : « Qu'est-ce qu'ils viennent faire ? » mais elle les eût fait entrer — en tremblant sans doute — mais enfin c'est tout. Ou bien ç'aurait pu être Churchill, ou Roosevelt, ou encore Staline, ou même Mussolini. Elle ne les aurait probablement pas reconnus si vite et puis quand même, elle n'aurait pas repoussé la porte avec ce cri d'horreur épouvantée. Non, non : Nous voyons bien que ce qu'elle a trouvé derrière la porte était aussi saisissant, aussi épouvanté et redoutable que si c'eût été la Mort, la Mort avec sa faux et son linceul, et ce sourire sinistre dans une mâchoire sans lèvres. »

VERCORS.

SOUDÉE
la peinture qui a résisté 4 ans

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
MARC SOUDÉE
COMMANDANT LE 1^{er} ESCADRON DE FUSILIERS-MARINS DU 1^{er} RÉGIMENT DE FUSILIERS-MARINS DE LA D. F. L.

VITREX
"LA VITRE EN ROULEAU"
SOUPLE INCASSABLE

VITREX
27, Rue Drouot, PARIS
PRO. 03-03

NOS AMIS

NOUVELLE COMPAGNIE HAVRAISE PÉNINSULAIRE DE NAVIGATION, 10, rue de Château-dun, Paris (9^e).

CHOQUE, rue Auber, Paris (9^e). — Artisan du Vêtement.

WORMS ET C^{ie}, 45 boulevard Haussmann, Opé. 62-50.

LANSON PERE ET FILS, Reims. — Champagne.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS G. AUBAGNAC ET C^{ie}, 253-255, avenue du Président-Wilson, La Plaine-St-Denis, Pla. 22-55. — Maîtres de Forges.

ÉTABLISSEMENTS LASSAILLY ET BICHEBOIS, 10, rue Portalis, Lab. 71-91.

AVIONS MARCEL BLOCH, 1, rue de la Pompe, Jas. 78-91.

GAÉTAN LO MEO, 26, rue de Grammont, Paris.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MATIÈRES COLORANTES ET PRODUITS CHIMIQUES DE ST-DENIS, 69, rue de Miromesnil, Lab. 71-41 à 44.

PUIFORCAT, 131, boulevard Haussmann, Ely. 47-50. — Orfèvre.

ÉTABLISSEMENTS WILLEME, 130, rue de Colombes, Nanterre, Carnot 02-23. — Camions, automobiles et moteurs.

ENTREPRISE CH. CERTOUX, 12, avenue du Président-Wilson, Paris, Pas. 04-41. — Travaux publics et particuliers.

FORGES ET ACIÉRIES DE JEUMONT, 50, rue de Lisbonne, Paris (8^e).

LABORATOIRES CORBIÈRES, 27, rue Desre-naudes, Paris (17^e).

ARTHUS BERTRAND ET C^{ie}, 46, rue de Rennes, Paris (6^e), Lit. 61-46. — Décorations françaises et étrangères, insignes, rubans, médailles, drapeaux.

★ *Ouvrages venant de paraître* ★

LES ÉQUIPAGES DE LA MARINE FRANÇAISE
Texte de G. G. Toudouze
Ouvrage couronné par l'Académie Française
et par l'Académie des Beaux-Arts

LA VIE HÉROÏQUE DE L'AMIRAL COURBET
Texte de G. G. Toudouze

L'ARMÉE FRANÇAISE EN 1845 (SIDI-BRAHIM)
Texte de J. Margerand

ARMEMENT ET ÉQUIPEMENT DE L'INFANTRIE
FRANÇAISE DE LOUIS XV A NOS JOURS
Texte de J. Margerand

LES EDITIONS MILITAIRES ILLUSTRÉES

82, RUE LAURISTON - PARIS (16^e)

Spécialisées dans l'Édition
d'ouvrages sur les Uniformes de l'Armée Française,
illustrés en couleurs par des peintres militaires :
M. Toussaint, E. Lajoux, P. A. Leroux, J. E. Hilpert

Catalogue sur demande

★ ★

APRÈS AVOIR LU
LE
BULLETIN DE L'ASSOCIATION
DES

Français Libres

**PRÊTEZ - LE
A VOS AMIS**

“ LES FRANÇAIS LIBRES PARLENT AUX FRANÇAIS LIBRES ”

★

Il faut que ce bulletin soit le trait d'union
entre tous ceux qui, de près ou de loin,
ont participé à l'œuvre accomplie par la

FRANCE LIBRE

★

Il faut que ce bulletin, aujourd'hui modeste,
prenne rapidement sa place dans le
rayonnement français. Il ne dépendra...

... que de nous que cette place soit la

PREMIÈRE

De même qu'en 1940, regardons de nouveau en avant, malgré les épreuves qui peuvent ralentir notre marche. Continuez à participer à notre action, à notre œuvre de reconstruction.

Le bulletin est adressé gratuitement à tous les Français Libres, mais il vous est possible de vous abonner, ce qui accroît d'autant nos ressources. Vous pouvez également vous associer à notre effort de diffusion en faisant souscrire des abonnements autour de vous.

Il vous suffira de découper la formule ci-dessous et de l'adresser à :

L'ASSOCIATION DES FRANÇAIS LIBRES
(Service Diffusion)
4, Rue Murillo - PARIS (8^e)

A RETOURNER A :

“L'ASSOCIATION DES FRANÇAIS LIBRES”

SERVICE DIFFUSION
4, Rue Murillo - PARIS (8^e)

Je vous adresse le montant de _____ abonnements ⁽¹⁾ que j'ai recueillis ainsi que les noms et adresses des nouveaux abonnés :

M _____ Adresse : _____

M _____ Adresse : _____

M _____ Adresse : _____

Signature : _____

Adresse : _____

(1) Abonnement pour les 3 premiers numéros Frs : 100. »

Abonnement pour les 6 premiers numéros Frs : 180. »

(Prix d'un Numéro : Frs : 40. »)

SOCIÉTÉ DES TÉLÉPHONES

ERICSSON

Boulevard de la Finlande — COLOMBES (Seine)

SERVICES COMMERCIAUX :

147, RUE DE COURCELLES — PARIS (17^e)

Téléphone : CARnot 95-30

TOUT CE QUI CONCERNE LA TÉLÉPHONIE

MANUELLE ET AUTOMATIQUE

VENTE ET LOCATION — Services Spéciaux D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN

AGENCES à : Alger - Bordeaux - Casablanca - Clermont-Ferrand
Dijon - Besançon - Grenoble - Lille - Lyon - Marseille - Metz - Montpellier
Nancy - Nantes - Nice - Rouen - Strasbourg - Toulouse

Chez MESTRE & BLATGÉ

46-48, Avenue de la Grande-Armée - PARIS (17^e)

VOUS TROUVEREZ TOUT CE QUE VOUS POUVEZ DÉSIRER

POUR L'AUTO, L'OUTILLAGE, LA MOTO ET LE VÉLO

ACCESSOIRES D'AUTOMOBILES - BICYCLETTES - ACCESSOIRES POUR VÉLOS ET MOTOS

POUR LES SPORTS

SPORTS D'ÉTÉ - SPORTS D'HIVER - JEUX DE PLEIN AIR - PÊCHE

POUR LE VOYAGE

ARTICLES DE VOYAGE - CAMPING - ALPINISME - VÊTEMENTS DE VOYAGE

POUR LA MAISON

APPAREILS MÉNAGERS - PRODUITS D'ENTRETIEN - ÉLECTRICITÉ - HYGIÈNE

POUR LE JARDIN

PETIT OUTILLAGE HORTICOLE - FOURNITURES POUR PARCS ET JARDINS - POMPES - MOTEURS

POUR L'AGRÉMENT

JEUX ET JOUETS SCIENTIFIQUES - PHOTOGRAPHIE - PHONOS - CINÉMATOGRAPHIE - T. S. F.

Catalogues documentaires sur demande — Exportation pour tous pays

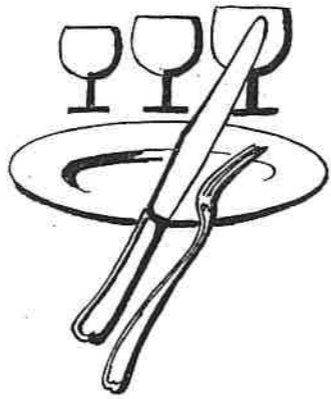

HERMÈS
 SELLIER

24, Faub. S. Honoré
 PARIS

CANNES
 BIARRITZ



Jean Casenave
 ALBERT MAURE Prop^{re}
maison recommandée




39, rue Boissy-d'Anglas - Paris - (8^e)
 ANJOU 10-49
R. C. SEINE 287785 B

CONSERVES
AMIEUX
FRÈRES
 TOUJOURS A MIEUX

LES CONSERVES DE QUALITÉ
SUCCURSALE DE PARIS, 99, RUE DE LA VICTOIRE (9^e) TÉLÉPHONE TRI : 78-78

TRANSATLANTIQUE ★
 GÉNÉRALE

FRENCH LINES
 6, RUE AUBER
 PARIS



COMPAGNIE

ATLANTIQUE NORD
 MÉDITERRANÉE
 PACIFIQUE NORD
 PACIFIQUE SUD

★ COMPAGNIE GÉNÉRALE

TRANSATLANTIQUE

★
 LISEZ
L'ÉPOQUE
 GRAND QUOTIDIEN DU MATIN

★
 35, Avenue de l'Opéra, PARIS
 TÉL. : OPE. 76-26

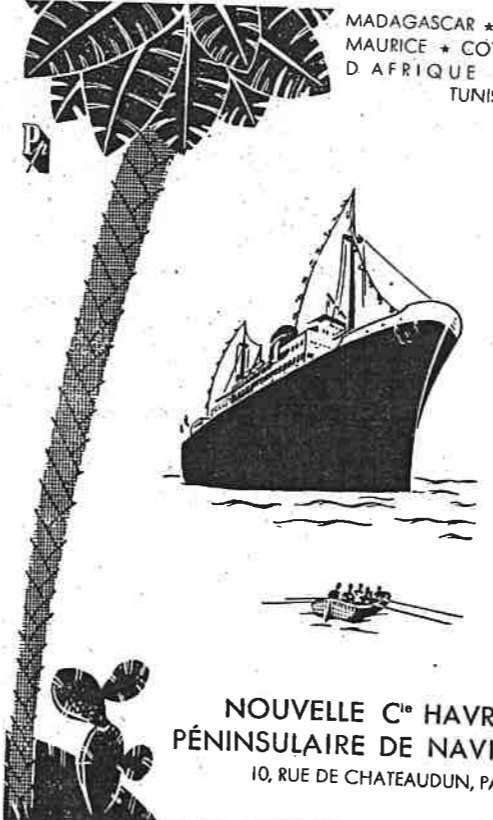
★

★
 COGNAC
MARTELL

Plus de deux siècles
de
Renommée Mondiale

★ ★ ★
 ★ ★

MADAGASCAR ★ LA RÉUNION
 MAURICE ★ CÔTE ORIENTALE
 D'AFRIQUE ★ ALGÉRIE
 TUNISIE



NOUVELLE C^o HAVRAISE
PÉNINSULAIRE DE NAVIGATION
 10, RUE DE CHATEAUDUN, PARIS

MESSAGERIES —
 — **MARITIMES**

12, Boulevard de la Madeleine
 PARIS

●

ORIENT - INDES
 INDOCHINE
 EXTRÊME-ORIENT
 ILES DU PACIFIQUE
 Océan Indien
 AUSTRALIE



SCARLETT

bar américain

5, Bd GOUVION ST-CYR, 5

PARIS (17^e). — GAL. 98-10

OUVERT TOUS LES JOURS



Carnival

AMERICAN BAR

PORTO OF WINE
SCOTCH WISKY

17, AVENUE DE L'OPÉRA

TÉL. OPÉRA 44-78

JANGA

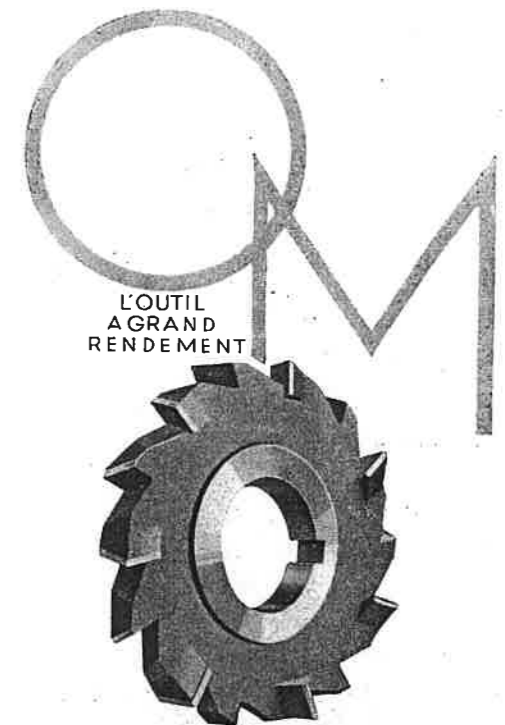
Tailleur - Couturier

98, FAUBOURG SAINT-HONORÉ

Paris



ANJOU : 49-30
& 97-77



OUTILLAGE MODERNE

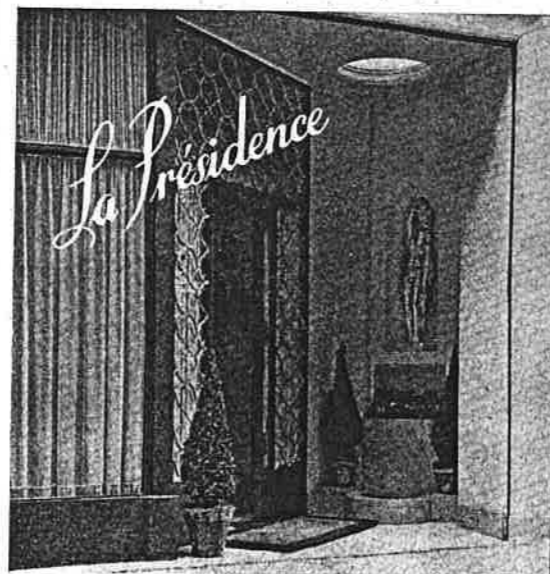
12 B^e DE LA MADELEINE PARIS - TÉL. OPÉ. 21-01 - 21-02



Le Crocodile

RESTAURANT
BAR AMÉRICAIN

33, RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS
ENGLISH SPOKEN TÉL. OPÉRA 23-37



DÉCORATION JEAN DROIT

Photo Atelier 46

BAR GRILL ★ SALON DE THÉ

PLACE BEAUVAU
4, RUE DES SAUSSAIES
PARIS

TÉLÉPHONE :
ANJOU 24-90

ADRESSE TÉLÉG.
PRÉSIBAR-PARIS

Avril 1946 verra renaître

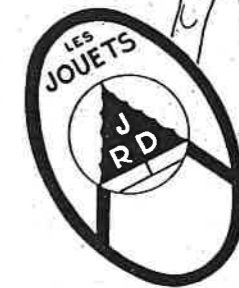
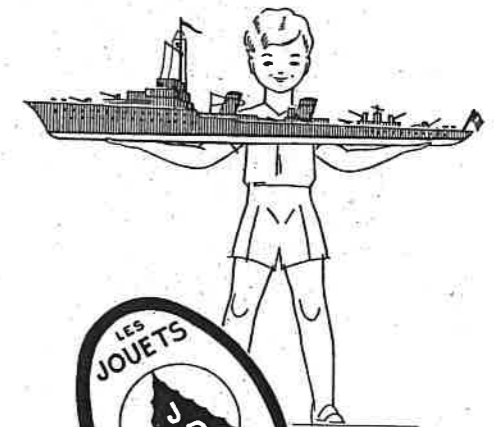
l'Escale



DE
MARCEL FRANCK

LES VAPORISATEURS MARCEL FRANCK S. A.
12, RUE DU DELTA - PARIS - FRANCE

Plus un jouet ressemble à
la réalité, plus il a d'attrait...



Jouets mécaniques
Navires de guerre
Camions
Tourismes
Skooters, etc.

LES JOUETS J. R. D.

11, RUE DIDEROT
MONTREUIL-SOUS-BOIS
Téléphone : AVRon 31-46

**PNEUS
COURROIES
TUYAUX
BOTTES**

*et
toutes applications
du
caoutchouc
à l'Industrie*

COLOMBES-GOODRICH
PLACE DE VALMY. COLOMBES. SEINE. CHA. 36-20

**LES 12 USINES
DE LA
S^{té} GÉNÉRALE DE FONDERIE**

SIÈGE SOCIAL :
6, RUE CAMBACÉRÈS - PARIS (8^e)
TÉLÉPH. : ANJOU 21-50

PRODUISENT

LE CHAUFFAGE CENTRAL "CHAPPÉE"
LES CÉRAMIQUES "JACOB, DELAFON"
LES APPAREILS DE CHAUFFAGE
ET DE CUISINE "CHAPPÉE"
AU CHARBON, AU GAZ, A L'ÉLECTRICITÉ

LES PIÈCES MÉCANIQUES "FIAT"
RÉDUCTEURS DE VITESSE, ENGRENAGES,
POULIES ET TRANSMISSIONS



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DU
MAGNESIUM

Société à responsabilité limitée au capital de 6.000.000 de frs

2, Rue Meissonier - PARIS (17^e)
Tél. WAG. 72-60

★

*Documentation technique - Etudes
sur
toutes les applications industrielles
des alliages ultra-légers
de*

MAGNESIUM

**UNE EXPÉRIENCE
PRESQUE
CENTENAIRE
A PERMIS DE
RÉSoudre
AU MIEUX LES
PROBLÈMES ACTUELS**



2, RUE BALZAC - PARIS

CAOUTCHOUC POUR L'INDUSTRIE
COURROIES PLATES ET TRAPÉZOÏDALES
TUYAUX - JOINTS - PIÈCES MOULÉES

PNEUS VÉLO - MOTO - AVION - ACCESSOIRES
BOTTES - CHAUSSURES "A L'AIGLE"
VÊTEMENTS IMPERMÉABLES

DEPUIS 138 ANS

LES USINES DE
LA
SOCIÉTÉ DE GÉRANCE
DE

L'INDUSTRIE BROSSIÈRE

ET

BROSSERIE

A. CHEVILLE FILS

RÉUNIES

FABRIQUENT

TOUTE LA GROSSE BROSSERIE

A

BÉTHISY-SAINTE-PIERRE

OISE